

ROYAUME DU MAROC

MINISTRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME
ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

AGENCE URBAINE DE TAZA

ETABLISSEMENT DU PLAN
D'AMENAGEMENT DU CENTRE AÏN LAGDAH

Rapport « diagnostic, analyse et
évaluations prospectives »



Etabli par

Edition modifiée

Le Cabinet Urba-Artech Ahmed ZOUKH Architecte - Taza

Document Definitif

Sommaire

Introduction	4
Chapitre 1 : Analyse des contextes régional, provincial et communal.....	5
1.1. Le contexte régional	5
1.2. Le Contexte Provincial	12
1.3. Contexte communal	16
Chapitre 2 : Diagnostic de l'aire d'étude.....	23
2.1. Situation.....	24
2.2. Démographie.....	25
2.3. L'économie.....	28
2.4. L'analyse spatiale.....	32
2.6. Les risques majeurs	47
2.7: Analyse des moyens humains et financiers	54
Chapitre 3 : Evaluations prospectives	57
3.1. Les objectifs fondamentaux du P.A.....	57
3.2. Options d'aménagement	64
Conclusion	66
Tableau récapitulatif des équipements existants et à projeter	68

Liste des abréviations

ADS	Agence de développement Social
APDN	Agence de développement du Nord
BET	Bureau d'Etudes
BTP	Bâtiment et Travaux Public
CR	Commune Rurale
CT	Centre de travaux
DH	Dirham
FEC	Fonds d'Equipement Communal
GPS	Système de Localisation Mondiale (Global Positioning System)
Ha	Hectare
Hab	Habitant
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
Km	Kilomètre
m ²	Metre Caré
mm	Milimètre
ONE	Office Nationale de l'Electricité
ONEE	Office Nationale de l'Eau et de l'Electricité
ONEP	Office Nationale de l'Eau Potable
PA	Plan d'Aménagement
PCD	Plan Communal de Développement
PDAR	Plan de Développement des Agglomérations Rurales
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RME	Résident Marocain à l'Etranger
RN	Route Nationale
RP	Route Provincile
RR	Route Régionale
SAU	Surface Agricole Utile
SDAR	Shéma Régional d'Aménagement du Territoire
TAMA	Taux d'Accroissement Moyen Annuel
TAT	Taza-AlHoceima-Taouante

Introduction

Le présent rapport « **diagnostic, analyse et évaluations prospectives** », constitue, la deuxième phase dans le déroulement du processus d'établissement du Plan d'aménagement du chef-lieu de la Commune Ain Lagdah. Il est, par excellence, le soubassement sur lequel viendrait s'ancre l'ensemble des options et perspectives d'aménagement.

Cette phase permettra également d'asseoir la concordance des approches méthodologiques et de favoriser la communication et la collaboration entre le BET et les décideurs, de par ce qu'il présente en éléments d'appréciation et d'évaluation des contextes, général et spécifique de l'aire d'étude.

Ce rapport diagnostic s'attèle donc au développement de ses thématiques, dans l'ordre chronologique ci-après annoncé :

- la mise en évidence des éléments saillants des contextes, régional, provincial et communal et ce par, l'analyse de leurs volets géographique, démographique, économique et social ;
- la mise en exergue des caractéristiques spécifiques de l'aire d'étude, au vu de son imprégnation de ses environnements immédiats et lointains et à l'appui des conclusions de l'enquête ménage s'y étant consacré en 2012 ;
- l'analyse critique de l'état actuel des infrastructures et des équipements et le relevé des insuffisances et de leurs retombées sur la croissance du centre ;
- le développement des potentialités environnementales et écologiques de l'aire d'étude, le décèlement des actes nuisants qui les guettent et l'annonce des mesures de prévention et de protection qui s'imposent à leur égard ;
- l'abord des risques majeurs auxquels le territoire est exposé, respectivement pour ce qui concerne les aléas sismiques, les instabilités géologiques, les inondations et les incendies ;
- L'analyse des moyens humains et matériels de la collectivité locale et ceux déployés à son profit. Ceci est consolidé par la prédiction des interventions à mettre au compte des autres partenaires ;
- L'évaluation prospective traitant de l'incidence des autres documents d'urbanisme, des objectifs du PDAR, des actions d'aménagement à planifier et conclue d'une synthèse globale.

La consécration des conclusions de ce rapport « diagnostic, analyse et évaluations prospectives », étant la gageure de réussite de l'étude du P.A, interpelle une coordination soutenue et régulière entre tous les intervenants pour les phases à venir dans l'élaboration de ce document d'urbanisme.

Chapitre 1 : Analyse des contextes régional, provincial et communal

Les analyses qui porteront respectivement sur les contextes régional, provincial et communal s'avèrent d'une utilité primordiale, car elles permettent de bien situer l'aire de l'étude dans son environnement géographique, d'appréhender les interactions perpétuelles qu'elle entretient avec les espaces limitrophes et lointains et d'asseoir, en parfaite connaissance de cause, les perspectives de développement à lui préconiser.

Toutefois, il y a lieu de souligner, dès à présent, que pour éluder toute itération excessive et éviter de verser dans la simple répétition de ce qui a été développé par d'autres études sectorielles et spécifiques, quant aux caractéristiques des espaces régional et provincial (entre autres les monographies), le présent rapport de diagnostic se veut de se limiter à un rappel sommaire des composantes les plus saillantes de ces territoires. Pour ce faire, on traitera dans un premier élément le contexte régional (1.1), dans un deuxième le contexte provincial (1.2) et dans un troisième le contexte communal (1.3).

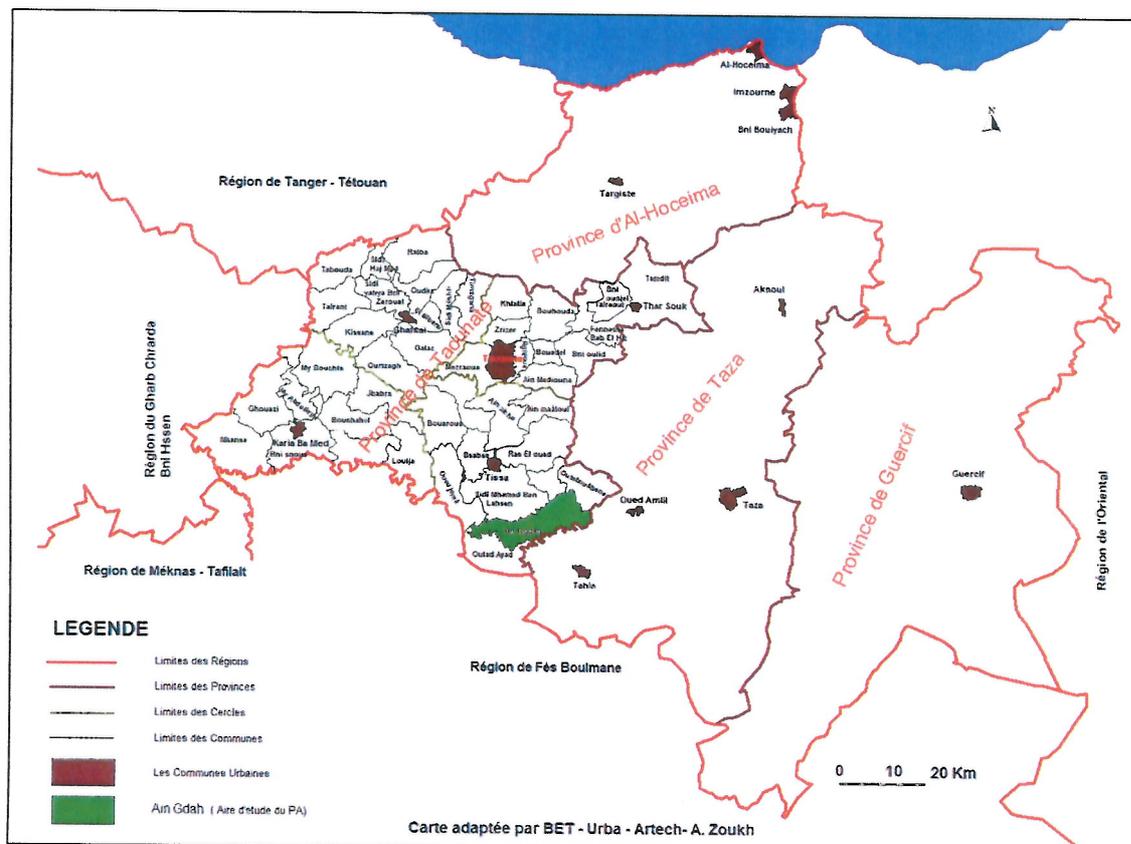
1.1. Le contexte régional

La région Taza- Al Hoceima -Taounate s'étendant sur une superficie de 24.155 km², soit 3,4 % du territoire national environ, abrite une population de l'ordre de 1.807.113 ha, soit 6% de la population totale nationale, selon le dernier RGPH. La région connaît une densité de 78 habitants au km², donc plus forte que la moyenne nationale, qui n'est que de 41 habitants au km².

Cette région, composée de quatre provinces que sont : Taza, Al Hoceima, Taounate et Geurcif, est limitée comme suit :

- Au Nord : la Méditerranée ;
- A l'Ouest : les régions de Tanger-Tétouan et Gharb-Chrarda-Beni Hssen ;
- Au Sud : la région de Fès-Boulmane ;
- A l'Est : la région de l'Oriental.

Carte n°1 : La commune d'Aïn Lagdah dans la région Taza-Al Hoceima-Taouanate



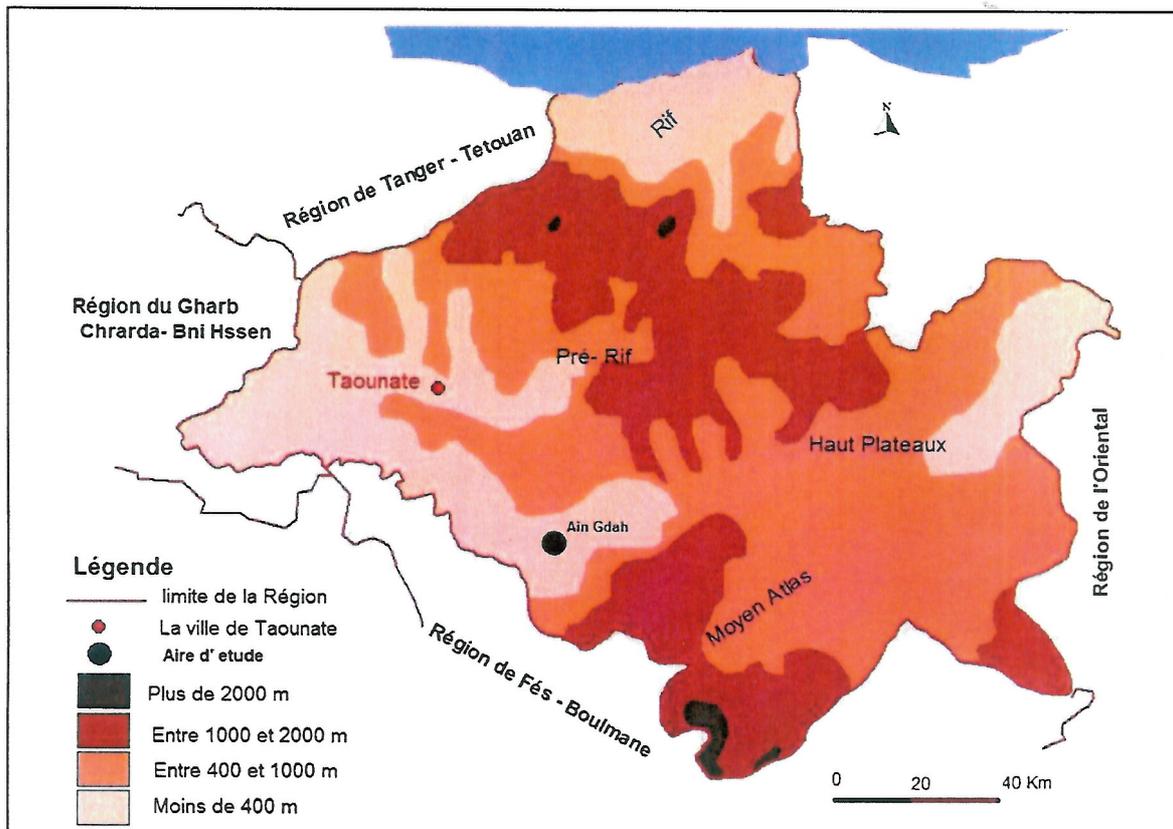
Carte adaptée par BET - Urba Artech A. Zoukh

Pour ce qui concerne le milieu naturel, il faut souligner que la région de Taza-Al Hoceima-Taouante s'implante sur quatre composantes topographiques différentes, à savoir :

- La région rifaine, se caractérise essentiellement par un relief relativement haut et accidenté, allant jusqu'à 2.452 m d'altitude (la cime de Jbel Tidghine dans la province d'Al Hoceima) ;
- La région pré-rifaine, s'étend du sud des montagnes du Rif pour se dégrader progressivement, au gré d'une orientation Ouest-Est;
- La vallée de Moulouya, située à l'est, est constituée par des plaines centrées autour de Guercif ;
- La région Sud-Est, dominée, quant à elle, par la chaîne du Moyen Atlas, qui donne au relief un aspect accidenté, avec des montagnes dépassant parfois les 2.500 m d'altitude (Bouyablane : 3.180 m).

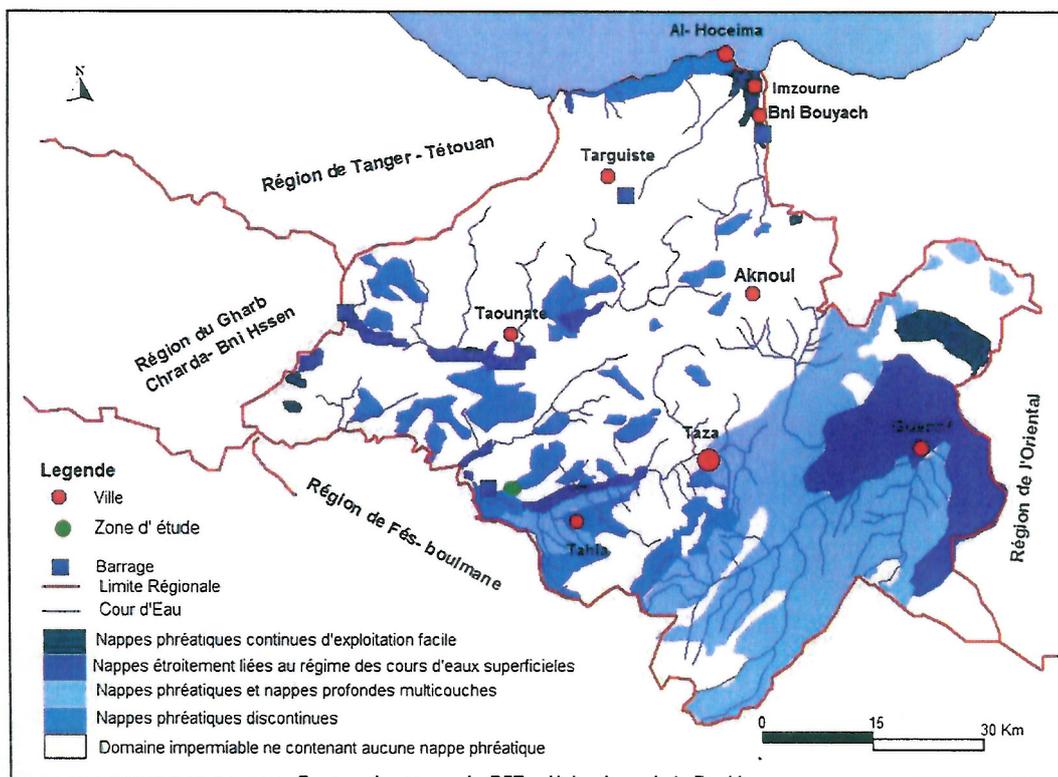
A travers ces unités abruptes, s'intercalent d'autres formations géologiques telles que : la plaine de Nekkour et les plateaux désertiques de la province de Guercif à l'Est.

Carte n°2 : Les unités géographiques de la région Taza-Al Hoceima-Taounate



Carte adaptée par le BET – Urba Artech A. Zoukh

Carte n°3 : Ressources en eau dans la région Taza-Al Hoceima-Taounate



Carte adapté par le BET – Urba Artech A. Zoukh

1.1.1. Les caractéristiques démographiques

D'après les données du recensement de 2004, la répartition de la population par province s'avère comme suit:

Tableau n°1 : Poids de la population par province en 2004

Provinces	Population rurale	% par rapport région	Population urbaine	% par rapport région	Total
Taza	365.599	27%	192.951	44%	558.550
Geurcif	127.380	9%	57.307	13%	184.687
Al Hoceïma	277.181	20%	118.463	27%	395.644
Taouante	600.041	44%	68.191	16%	668.232
Total	1.370.201	100%	436.92	100%	1.807.113

Source : HCP, Recensement général de la population de 2004.

Au niveau de la croissance démographique, la population de la région, répartie sur 306.804 ménages, est passée de 1.720.000 habitants en 1994 à 1.807.113 habitants en 2004, générant de ce fait une croissance de l'ordre de 5,06%.

Il ressort d'une lecture, de premier abord, du RGPH que la population rurale est d'un poids démographique conséquent, puis qu'elle est de l'ordre de 75,80% de la population totale régionale.

La répartition de la population régionale nous permet de constater que la province de Taounate dispose de la plus grande part, soit 36,98%, suivie de celle de Taza avec 30,91%, puis la province d'Al Hoceïma avec 21,89% et enfin la province de Geurcif avec 10,22%. A contrario, on constate que la répartition de la population urbaine, laisse apparaître que la province de Geurcif occupe le dernier rang avec seulement 13%.

Il y a lieu de signaler aussi, que la population de la région a tendance à se concentrer en milieu urbain, avec un accroissement qui dépasse la moyenne nationale, soit 3,4% contre 2,1%. Cette tendance s'accroît davantage dans les centres des provinces de Taza (Oued Amlil : 3,2%...), et Taouante (Kariat Ba Mohamed : 3,1% et Tissa : 3,2%...). Par contre les populations des communes urbaines d'Al Hoceïma ont enregistré une croissance démographique très faible (0,4%).

1.1.2. Les caractéristiques économiques

a. L'agriculture

La population de la région de Taza - Al Hoceïma - Taounate est constituée de 72,33% d'habitants ruraux. Ce taux met bien en évidence sa vocation agricole.

L'activité agricole régionale, qui occupe plus de 210.320 exploitants, est exercée sur une superficie agricole utile de 927.400 ha, répartie entre les provinces, comme suit :

- Province de Taouanate : 425.000 ha
- Province d'Al Hoceima : 173.400 ha
- Province de Guercif : 113.000 ha
- Province de TAZA : 216.000 ha

On constate donc, que de toute la superficie totale de la région, seulement 877.000 ha sont cultivés, soit 37,8%.

La céréaliculture occupe une place de premier rang dans l'économie de la région (orge, blé tendre, blé dur ...) avec 46%, suivie, respectivement, de l'Arboriculture fruitière (25%), du maraîchage (11%), des légumineuses alimentaires (9,8%), la jachère travaillée (5%) et enfin les fourrages (3,2%).

Quant au statut juridique des terres agricoles, on notera que 90% des exploitations sont de nature Melk. Comme on soulignera que les tailles des exploitations sont minimales, puisque 72% des exploitants possèdent moins de 5 ha, 14% ont de 5 à 10 ha, 5% jouissent de 10 à 20 ha et 2% seulement possèdent plus de 20 ha.

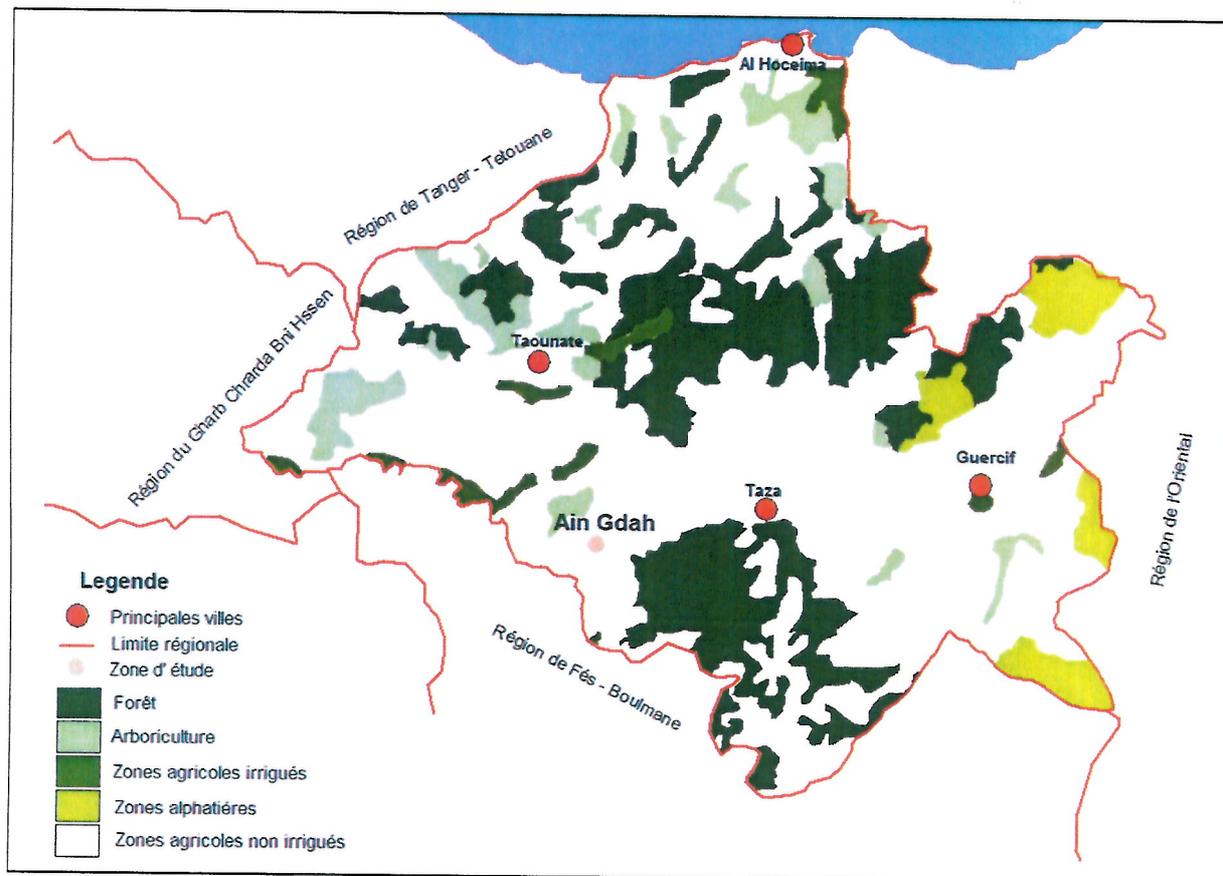
b. La forêt

La région de Taza - Al Hoceima - Taounate se caractérise par sa diversité bioclimatique et son caractère montagnard, offrant une multitude d'essences et d'espèces forestières.

Le capital forestier de la région est important, sachant bien qu'il est de l'ordre de 8,10% du total national. Ce capital est réparti entre les provinces de la région de la façon suivante :

- Geurcif : 257.157 ha
- Taza : 210.777 ha
- Al Hoceima : 121.202 ha
- Taouante : 40.543 ha

Carte n° 4 : Place de l'aire d'étude par rapport à l'occupation du sol dans la région Taza-Al Hoceima-Taounate



Carte adaptée par le BET – Urba Artech A. Zoukh

c. Parcours, incultes et élevage

Les parcours et incultes s'étendent sur une superficie de 799.350 ha, exploités essentiellement par le secteur de l'élevage. Ce dernier, repose principalement sur le mode extensif. Le cheptel est constitué de 208.700 têtes de bovins, 1.003.200 têtes d'ovins et 386.100 têtes de caprins.

d. La pêche

Le secteur de la pêche maritime dans la région est représenté, exclusivement, au niveau de la province d'Al Hoceima. Cette dernière, s'ouvre sur une zone maritime s'étendant sur 250 km, se limitant au Nord par Oued Douna (province de Nador) et à l'Est par Oued Lou (province de Chefchaouen).

La Circonscription d'Al Hoceima se caractérise par la production de différentes espèces débarquées, notamment des espèces pélagiques (Sardines, Anchois...), en plus des poissons blancs (Rouget, Saint pierre, sole...), de céphalopodes (Calamar, poulpe...) et de crustacés (crevettes...).

e. L'Industrie et le commerce

L'activité industrielle dans la région Taza- Al Hoceima -Taounate demeure faible, puisque la production ne représente que 0,35% de la production industrielle nationale. Ce constat, se manifeste, d'emblée, par le nombre de zones industrielles, qui n'est que de quatre unités, ainsi que par le nombre des emplois créés qui ne dépasse point 7.000 employés.

La production industrielle se caractérise par la prépondérance de l'industrie agroalimentaire (52%), suivie de l'industrie textile-habillement (28%), de l'industrie chimique et parachimique (11%) et de l'industrie métallurgique (9%).

f. Le tourisme

La région Taza- Al Hoceima -Taounate dispose de nombreux atouts touristiques, combinant plusieurs variétés d'activités touristiques : balnéaire (plages d'Al Hoceima de 70 Km de longueur : Cala Iris, Tores, Bades, Espalmadero, Asfiha, Souani...), culturel (Medina de Taza, Kasbat Msoune,...) et montagnard (stations Issaguen - Tizi Ifri - Azila - Taghzout, Bab Boudir, Bouyablane...).

La capacité d'accueil de la région, est estimée à 2.714 lits répartis sur 44 établissements classés.

g. L'artisanat

De par son potentiel historique et culturel très riche, la région Taza- Al Hoceima -Taounate, abrite plusieurs activités artisanales. Il s'agit d'un savoir-faire cumulé depuis plusieurs siècles et qui concerne des activités aussi variées que :

- le tapis de Bni Ouarien dans le cercle de Tahla ;
- le tissage de Douar Oulad Azem à Tounate ;
- le travail du cuir et du bois à Taghzout et la poterie à Imrabten dans la province d'Al Hoceima ;
- Le textile, la menuiserie et la sculpture sur bois à la Médina de Taza ;
- La pierre taillée à Oued Amlil ;
- Les armes traditionnelles et production d'Alfa à Guercif.

Ce secteur qui emploie plus de 20.000 artisans, n'est pas encadré comme il se doit, sachant bien que le nombre de coopératives et d'associations ne dépassent guère 76 instances.

1.1.3. L'Armature urbaine régionale

L'armature urbaine de la région fait ressortir les niveaux de concentration suivants:

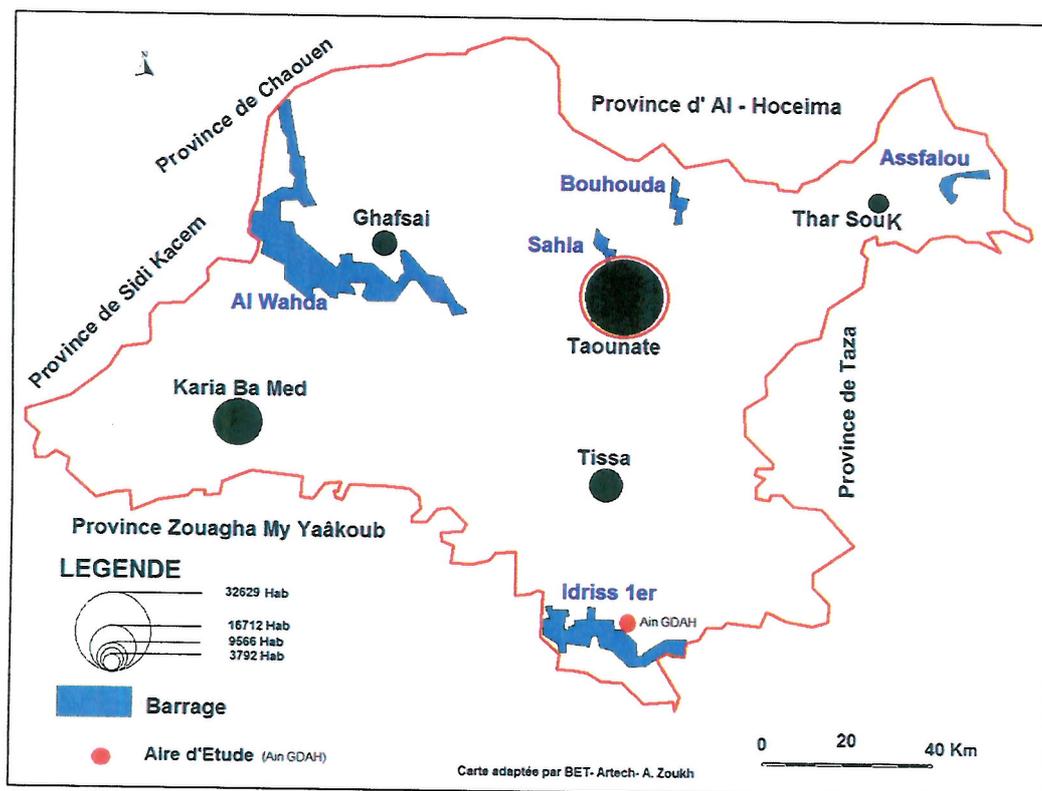
- Le premier niveau est composé des villes chefs-lieux de provinces telles que Taza, Al Hoceïma, Taounate et Guercif. Ces cités constituent les principaux pôles d'attraction de la région.
- A un échelon inférieur, on parlera de villes secondaires telles que Tahla, Tissa, Targuiste, Imzouren, Qued Amlil....
- Enfin, les petits centres urbains émergents, et les chefs-lieux des communes rurales, qui sont généralement situés sur les grands axes de communication et contribuent, plus ou moins, à la structuration et à la desserte du territoire rural.

1.2. Le Contexte Provincial

La Province de Taounate a été créée en 1977, pour s'étaler sur des territoires qui relevaient jadis des Provinces de Fès et de Taza. Le découpage en vigueur l'a rattaché à la région de Taza - Al-Hoceïma - Taounate, dont elle occupe le deuxième rang de point de vue étendue spatiale, avec 5 585 km², soit 23,7% de la superficie régionale. Les limites de cette Province se présentent comme suit :

- Au Nord : les Provinces Al-Hoceïma et Chefchaouen.
- Au Sud : les Provinces de Sefrou et Moulay Yaakoub.
- A l'Est : la Province de Taza
- A l'Ouest : la Province de sidi Kacem

Carte n°5 : La commune Ain Laghdah dans la Province Taouanate



Carte adaptée par le BET – Urba Artech A. Zoukh

Pour ce qui concerne le découpage administratif cette Province compte 49 collectivités locales dont cinq communes urbaines. Les communes rurales relèvent du ressort territorial de 4 cercles.

1.2.1. Composantes géographiques

La Province de Taounate, située de part et d'autre de la vallée d'Ouargha, qui se voit faire la liaison progressive entre les collines du pré rif et les montagnes du rif central. On assiste ainsi à des altitudes variantes allant de 100 m à 1827 m, d'où la perception d'un relief accidenté, fragile et bien exposé aux aléas naturels, notamment aux processus d'érosion hydrique, éolienne et parfois différentielle.

Il en résulte une multitude d'unités géologiques disparates, qui associées aux données climatiques et aux autres phénomènes géographiques, font de ce territoire un espace vulnérable imposant à l'homme un comportement à bon escient pour en tirer un profit durable.

La Province se caractérise par un climat continental imprégné des spécificités méditerranéennes. Les quatre saisons y sont bien distinguées, avec les particularités d'hiver pluvieux et humide et d'été chaud et sec.

La pluviométrie est bien au dessus de la moyenne nationale, puisqu'elle varie de 500 mm à 1500 mm par an, croissante en allant des basses collines du pré rif vers les hauteurs du Rif central, dont les sommets connaissent des tombées de neige assez importantes.

Les températures moyennes sont de 37° au mois d'août et de 5° en Janvier, donc n'enregistrant que peu d'écart avec les moyennes nationales.

Eu égard à l'importance des précipitations en pluie et en neige, et compte tenu de l'étalement de la Province à travers le bassin hydraulique d'Ouargha, reconnu pour être le plus riche en eau au niveau du Royaume, les oueds de ce territoire sont régulés par cinq retenues : Al-Wahda, Idriss Ier, Sahla, Bouhouda et Assfalou. Ces barrages ont été réalisés pour l'atteinte de plusieurs objectifs, notamment la lutte contre les inondations, l'irrigation des plaines du Gharb, la production de l'énergie et l'alimentation en eau potable.

Nonobstant cette richesse en eaux superficielles, il faut reconnaître que la constitution géologique des sols dans la quasi- totalité de ce territoire ne permet pas l'enrichissement de la nappe phréatique à cause de la perméabilité des roches.

1.2.2. Principaux éléments démographiques

Au vu des résultats du RGPH de 2004, la population de la Province est de l'ordre de 668 232 habitants, soit 37 % de la population de la région, alors qu'elle n'occupe que 24 % de la superficie de cette dernière, ce qui explique la densité assez importante atteignant 120 hab./ km².

Toutefois, il faut souligner que le taux d'accroissement de la population enregistre une régression manifeste, puisqu' il est passé de 13% pour la décennie 1982-1994 à 0,6 % à la fin de la décennie 1994-2004. Cette baisse étant plus criarde en milieu rural, donne d'amples renseignements sur le problème de l'exode rural.

1.2.3. L'économie de la province

En l'absence des conditions requises pour le développement des activités industrielles et manufacturières, de mines et de grand pôles pour l'écoulement des produits capables de stimuler le grand commerce, l'économie de la province de Taounate continue de s'appuyer quasiment sur les activités agricoles, reposant essentiellement sur la céréaliculture, l'oléiculture et l'élevage.

a. L'agriculture

Malgré qu'elle soit le support, de premier rang, de l'économie provinciale et l'occupation essentielle de la majorité des populations, l'agriculture souffre un grand nombre de déficiences et de dysfonctionnements qui freinent son essor de développement, ou du moins le ralentissent. On ne citera à titre d'exemples que la parcellisation excessive des terroirs, l'insuffisance de l'encadrement technique, le manque d'industrie de transformation, les coûts des matières premières flamboyants à cause de l'éloignement des sources d'approvisionnement, la cherté des transports dictée par l'insuffisance des réseaux routiers et l'impraticabilité de certains tronçons.

Comme il faut dire que ces potentialités agricoles sont assez prometteuses, mais sous exploitées, sans pour autant omettre d'avouer que des actions salvatrices de l'Etat ont été déployées et méritent d'être réajustées et relancées, tel que le projet DERRO, dont nul ne peut nier les bénéfices qu'il a pu générer.

Il va sans dire que les pouvoirs publics, toutes instances confondues, sont appelées à s'épauler pour contourner les problèmes posés, réorganiser les agricultures et éleveurs, mettre en œuvre des politiques de vulgarisation et d'encadrement efficaces et persuasives et surtout bien inscrire la province dans les préceptes du plan d'action retenu par la nouvelle dimension du " Maroc-vert". La Province de Taounate est bien nantie pour verser dans cette aubaine.

b. L'Industrie et l'artisanat

Le tissu industriel dans la province est très modeste et il est constitué essentiellement par 37 huileries industrielles.

En ce qui concerne l'activité artisanale elle est constituée principalement du tissage au douar Ouled Azem. De même que la province dispose d'un pôle provincial artisanal et trois centres artisanaux.

c. Potentialités touristiques

La province de Taounate jouit d'une diversité de potentialités touristiques, à savoir :

- des paysages naturels tels que les lacs des barrages Al Wahda, Sahela, Bouhouda, Idriss 1er et Assfalou, le site naturel de Jbel Outka avec sa forêt et ses lacs naturels, la source de Ain Bouadel à grand débit.

- Des sites historiques sous forme de forteresses (TamBouzid, Oulad Yakhlef et Maziat à Taounate , Amergou à Moulay Bouchta, Tamodi à Karia, Zawya Sless et Taourta à Rhafsai).
 - Des moussems connus à l'échelle nationale surtout celui du cheval à Tissa et de Moulay Bouchta al Khamar.
 - Des sites naturels offrant la possibilité de pratiquer des sports de chasse, pêche et ski nautique.
- Malgré ces importantes potentialités touristiques, l'infrastructure d'accueil est très modeste, constituée par deux hôtels classe 1*, un hôtel non classé et un gîte rural dans la commune rurale d'Ourtzagh.

Il résulte de ce bref aperçu que la province de Taounate dispose de potentialités agricoles et touristiques importantes pouvant déclencher un développement durable des villes et des localités rurales qui en relèvent. Ceci nécessite un renforcement de l'infrastructure routière, la promotion des investissements dans les domaines de l'agro-alimentaire, l'encouragement du tourisme et l'aménagement de zones industrielles appropriées, bien adaptées aux besoins et sans incidences écologiques.

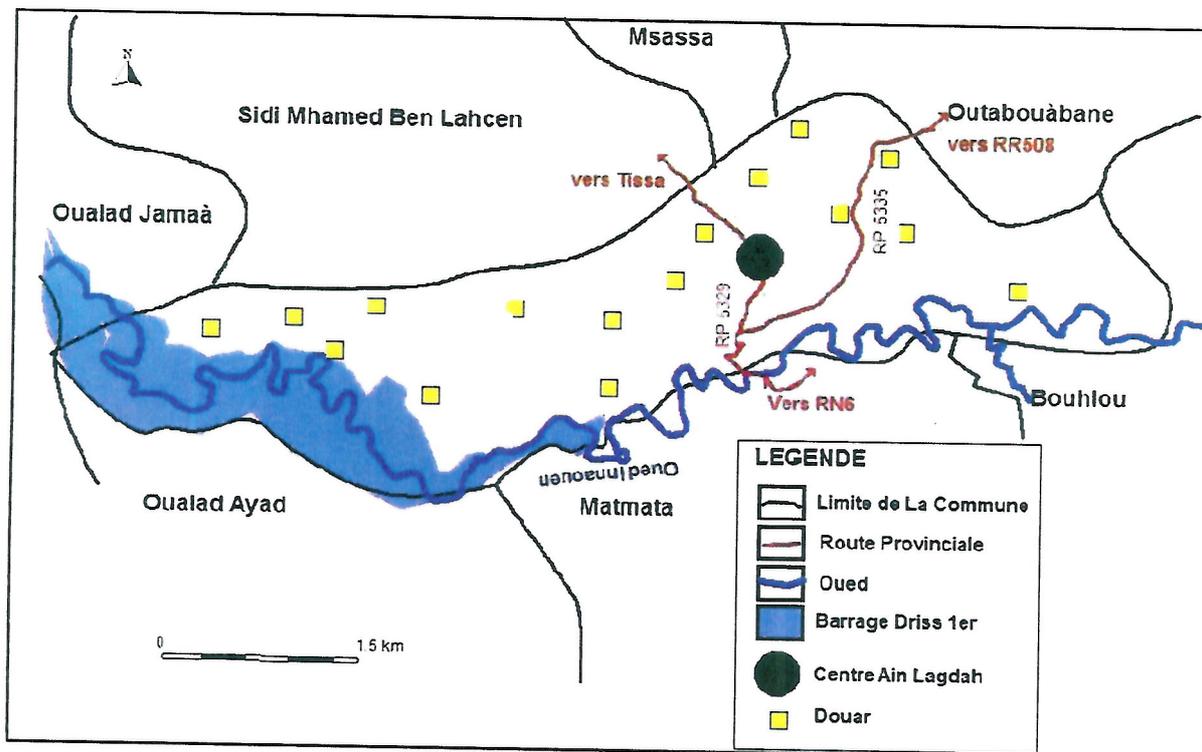
1.3. Contexte communal

1.3.1. Présentation

La commune rurale Ain Lagdah, relève de la province de Taounate, cercle de Tissa. Elle s'étend sur une superficie, au départ de 188 km² (156 Km actuellement). Créée à l'aube de l'indépendance du Maroc, elle est limitée comme suit :

- A l'Est : la province de Taza ;
- A l'Ouest : la commune de Tissa ;
- Au Sud : la commune de Ouled Ayad ;
- Au Nord : les communes de Outa bouaaban et Mssassa.

Carte n°6 : Le centre Aïn Lagdah dans la commune



Carte adaptée par BET – Urba Artech A. Zoukh

1.3.2. Données géographiques

La commune d'Aïn Lagdah est implantée en plein dans le pré-rif, soit un relief à prédominance de collines avec des altitudes variant entre 400 et 650 m. Son climat est continental avec des hivers rigoureux et assez humides et des étés chauds et secs. Les vents prédominants sont à 55% d'origines Ouest, à 40% d'origines Est et de temps en temps sous forme de souffles multidirectionnels.

Le couvert géologique se caractérise par la présence de terres tirs, d'argile et parfois de sols marneux.

1.3.3. La structure démographique

La C.R de Aïn Lagdah abrite une population qui s'élève à 12.196 hab, d'après le recensement de 2004, dégageant ainsi une régression de l'ordre de 0,2% par rapport 1994, le recensement effectué par les services de la commune en 2010 a montré que la population du centre a connu une autre régression de l'ordre de 3,15%, atteignant ainsi 11.811. Le taux de fécondité y est de 3%.

Cette population vivant au sein de 1.850 ménages, compte 49,3% d'hommes contre 50,7% de femmes. La densité moyenne, quant à elle, est de 76 hab/km².

La répartition de la population par tranche d'âge laisse apparaître que le groupe d'âge se situant entre 15 à 59 ans est le plus important puisqu'il concerne 65% de la population, suivi du groupe d'enfants en âge de scolarisation (6 à 15 ans), avec 19,8%. La troisième position est occupée par les enfants de moins de 6 ans et les plus âgés (60 ans et plus), qui constituent un pourcentage de 7,6% pour chaque tranche.

Cette population se caractérise par un taux d'analphabétisme criard, puisque 79,6% de la population d'âge supérieur à 10 ans en est touchée d'après le résultat du RGPH 2004. Ainsi, d'après les données fournies par la commune ce phénomène est plus accentué chez les femmes puisque le taux de celles qui savent lire et écrire est de 0,9% contre 20,5% pour les hommes.

Evolution de la population de la commune par Douar.

Les données de du RGPH, en ce qui concerne la répartition de la population par Douar, montrent l'absence d'un douar dominant quasiment en termes d'effectif. L'effectif des plus grands d'entre eux ne dépasse pas 6% de la population communale. Il s'agit notamment des deux douars : Oulad Dahou (5,9%) et Ain Lagdah (5,3%). Neuf des 40 douars composant le centre ont un pourcentage qui varie entre 3% et 5%, treize représentent à peine une tranche allant de 2% et 3% et seize une part inférieure à 2%.

Tableau n° 2 : Répartition de la population Rghioua par Douar selon le RGPH 2014

Douar	Population	Pourcentage	Douar	Population	Pourcentage
Oulad Dahou	724	5,9%	Lakliaa	286	2,3%
Ain Lagdah	647	5,3%	Oulad Abdeslam	281	2,3%
Sidi Fateh	593	4,9%	Laatarma	276	2,3%
Byada	530	4,3%	Lakhnik	275	2,3%
Lakrana Oulya	528	4,3%	Didba	236	1,9%
Ahmari	516	4,2%	Ksbat Bni Stitn	230	1,9%
Ain Laayoun	503	4,1%	Oulad Ajana	213	1,7%
Oulad Aajal	497	4,1%	Rzaza	204	1,7%
Oulad Soltan	475	3,9%	Blalat	200	1,6%
Oulad Salem Safsafa	476	3,9%	Ain Jdida	194	1,6%
Krifat	366	3,0%	Oulad Dkhissi	186	1,5%
Boujmaat	353	2,9%	Lkoudya Lhamra	150	1,2%
Nbikiyin	349	2,9%	Oulad Laalam	139	1,1%
Lakriaat	340	2,8%	Ain Mssji	132	1,1%
Krarz	332	2,7%	Dhar Bourzik	120	1,0%
Laatatra	323	2,6%	AAzib Bni Stitn	117	1,0%
Hmouyat	320	2,6%	Laklayaa	109	0,9%
Oulad Salem Dahar	319	2,6%	Aazib Slimani	40	0,3%
Oulad Mhammed	296	2,4%	Oulad Moussa	22	0,2%
Lakrana Soufla	287	2,4%	Lamhirma	12	0,1%
Total	12196				

Source RGPH 2014

Les informations recueillies du PCD 2010, font état de l'existence de 35 douars, seulement, dont 18 ont connu une diminution de leur effectif, alors que 15 ont vu le nombre de leur population augmenter et 2 ont connu une stagnation de leur effectif.

Tableau n° 3 : Répartition de la population Rghioua par Douar selon le PCD 2010

Douars	Population	Pourcentage	Douars	Population	Pourcentage
Oulad Dahou	651	5,7	Oulad Mhammed	297	2,6
Ain Lagdah	460	4,0	Lakrana Soufla	311	2,7
Sidi Fateh	626	5,5	Lakliaa	241	2,1
Byada	517	4,5	Oulad Abdeslam	270	2,4
Lakrana Oulya	524	4,6	Laatarma	299	2,6
Ahmari	456	4,0	Lakhnik	418	3,7
Ain Laayoun	369	3,2	Didba	320	2,8
Oulad Aajal	434	3,8	Oulad Ajana	119	1,0
Oulad Soltan	447	3,9	Rzaza	183	1,6
Oulad Salem Safsafa	580	5,1	Blalat	181	1,6
Krifat	434	3,8	Ain Jdida	191	1,7
Boujmaat	241	2,1	Oulad Dkhissi	221	1,9
Nbikiyin	350	3,1	Lkoudya Lhamra	115	1,0
Lakriaat	335	2,9	Oulad Laalam	147	1,3
Krarz	288	2,5	Ain Mssji	96	0,8
Laatatra	333	2,9	Dhar Bourzik	143	1,3
Hmouyat	272	2,4	Laklayaa	173	1,5
Oulad Salem Dahar	341	3,0			
Total				1383	

Source : Commune Aïn Laghdah, PCD 2010.

Il ressort d'une première lecture du résultat du RGPH que le taux d'accroissement annuel de la population enregistre un taux négatif, qui s'explique, entre autres, par l'importance de l'exode rural subi, faute de politique de stabilisation des populations et par manque d'équipements et d'investissements générateurs de richesses. D'ailleurs, le taux de pauvreté est très conséquent car 34,3% seulement de cette population sont actifs.

1.3.4. Les potentialités économiques

Comme pour toutes les collectivités locales de la province, l'activité économique de la commune d'Aïn Lagdah, repose essentiellement sur l'agriculture. D'ailleurs, les activités qui s'y rattachent occupent la quasi totalité de la main d'œuvre locale.

a. L'agriculture

L'activité agricole est dominée, essentiellement, par les cultures vivrières (essentiellement la céréaliculture avec 80%, suivi les légumineuses avec 18%), l'arboriculture et l'élevage.

D'après les premières investigations, il s'avère que les principales occupations des sols au niveau du territoire de la commune rurale d'Aïn Lagdah, sont comme suit :

- La surface agricole utile (SAU) représente 14.516 Ha, soit 56,5% de la superficie totale ;
- La surface des terrains voués à la céréaliculture en bour est de l'ordre de 14.000 Ha ;
- La surface des terrains arborisés est de 1.000 Ha, de vocation bour.

La forêt quant à elle représente 1% de la superficie totale de la commune.

La surface agricole irriguée est de 115 ha.

Les activités en matière d'élevage s'intéressent à un cheptel à prédominance d'ovins, de bovins (19.920 têtes) et de bêtes de somme.

b. Les autres activités

L'activité commerciale est axée, essentiellement, l'existence de petits commerce de proximité, implantés dans le chef-lieu et dans les douars pour satisfaire les besoins quotidiens des populations, notamment en denrées alimentaires. Le souk hebdomadaire, quant à lui, est de faible attrait, puisque la majorité de la population préfère, pour s'approvisionner en produits nécessaires, les souks de Khmiss sidi Abdelgalil et de Khmiss Oulad Ayad,

Il s'avère donc de ce bref aperçu que l'économie de cette entité territoriale est très fragile, dénotant une production aléatoire reposant essentiellement sur les variations climatiques. D'importants efforts sont à déployer pour consolider les structures économiques de ce territoire, tels que :

- Le développement des activités agricoles par l'incitation à l'arboriculture et la modernisation de l'élevage qui se doit désormais de tendre vers l'intensif ;
- La consolidation de l'entraide agricole en stimulant plus de mobilisation des fellahs dans des coopératives agricoles de production, de consommation et de commercialisation ;
- L'incitation à l'implantation de nouvelles activités commerciales et artisanales, pour soutenir l'économie locale.

De telles actions s'imposent à dessein de bien asseoir l'économie locale sur des structures réalistes et prometteuses, à même d'assurer le développement du territoire, de répondre aux attentes des populations et, par ricochet, de promouvoir le volet social. Le plan Maroc vert est vigoureusement attendu pour une meilleure mise en valeur des potentialités agricoles de ce territoire, qui s'impose prioritaire, de part le délaissement et l'exploitation subis au fil des ans.

1.3.5. Les infrastructures

Il se dégage d'un premier constat des lieux que la commune d'Aïn Lagdah souffre un manque manifeste en équipements d'infrastructure. C'est là un handicap à contourner pour la promotion du territoire.

a. Les routes

Le réseau routier desservant la commune d'Aïn Lagdah, est de loin insuffisant pour assurer convenablement les liaisons aussi bien internes qu'externes.

La commune est desservie par la :

- La route régionale reliant la route nationale n°6 à Taounate via Tissa.
- La route provinciale reliant la commune à la lagune du barrage Driss lier.
- La route provinciale reliant la commune celle de Outa Ouaaban et au delà à Ouled Zbair, relevant de la province de Taza.

En ce qui concerne la liaison avec les autres Douars de la commune, il y a lieu de noter que d'après les sources de la commune, la moyenne séparant ces derniers à une route non revêtue est de 1,5 Km, contre 2 Km pour celle revêtue.

L'ensemble des routes est dans un état de dégradation avancée, constituant ainsi une entrave majeure au développement de cette commune.

Les autres chemins étant à l'état de piste ou de simples sentiers ruraux, demeurent en deçà des besoins, de point de vue qualitatif et quantitatif, livrant toujours les populations à un problème d'enclavement pesant, qui engendre des difficultés notoires de communication et d'échange.

b. Les autres infrastructures

En plus des efforts louables des pouvoirs publics en matière d'électrification rurale et dont le taux d'alimentation avoisine les 91,5%, celui de branchement de la population est de 93,3%.

Les efforts publics en ce qui concerne d'alimentation en eau potable sont également à saluer. Ainsi, malgré la faiblesse de branchement individuel, dont le taux est de 5%, 92,3 des ménages bénéficient des services rendus par les bornes fontaines en matière de l'eau potable. En plus, il faut ajouter que 97,3% des douars profitent du réseau de l'ONEE et des bornes fontaines.

En matière d'assainissement, on remarque une absence totale du réseau, alors que le pourcentage des douars disposant d'un système (classique) d'assainissement et de ramassage des ordures est de 2,7%, selon les données fournies par les services de la commune.

1.3.6. Les équipements publics

La commune Aïn Lagdah reste sous-équipée en matière des équipements publics. Ainsi, à part les secteurs de l'enseignement et de la santé, les autres équipements se limitent en l'existence d'un Dar Talib et d'une bibliothèque municipale pauvre en contenu.

En ce qui concerne l'enseignement, la commune abrite un certain nombre d'entités scolaires, éparpillées à travers son territoire, sans pour autant assurer sa couverture adéquate. Un bon nombre de douars restent éloignés des entités existantes, d'où la nécessité d'une redéfinition de la carte scolaire. La commune dispose d'un collège implanté au sein de son chef-lieu. Néanmoins, il faut avouer, que les efforts déployés dans ce secteur ont permis d'atteindre des résultats satisfaisants, surtout en matière d'accès des enfants, âgés entre 6 et 11 ans, à la scolarisation. Ainsi, 98% d'entre de ces derniers, bénéficient de l'accès à l'école ; ce taux concerne, aussi bien les garçons que les filles.

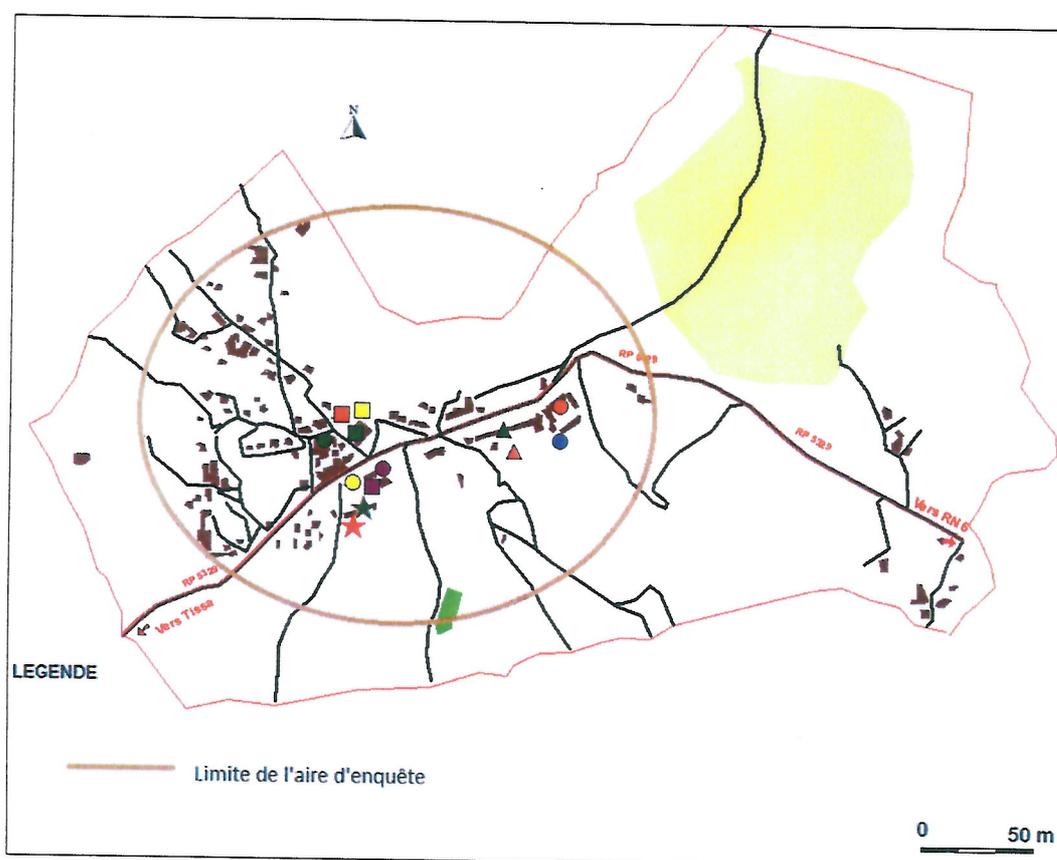
Dans le domaine de la santé, la commune dispose d'un seul dispensaire, qui ne peut, à lui seul, répondre en qualité et en proximité aux besoins des 11.811 habitants. Il faut souligner, que d'après les données de la commune, la distance moyenne séparant les Douars aux services sanitaires, atteint 10 Km, alors que le pourcentage de la population bénéficiant des services de santé sur place (dans le centre de santé) est de 19%, contre 81% par le biais des interventions mobiles.

Chapitre 2 : Diagnostic de l'aire d'étude

La présente étude diagnostique du centre Ain Lagdah se base sur la lecture des données dégagées par les enquêtes ménages menées en 2012, en plus des données fournies par les services concernés de la commune. Cette dernière, a procédé à la réalisation d'une enquête, en 2010, qui a touché l'ensemble de la commune.

L'enquête du BET a intéressé 24 chefs de ménages du centre, soit une population de 149 personnes, ce qui représente à peu près 10,8% de la population de la commune en 2010, année de la confection du PCD. L'enquête a concerné plusieurs l'ensemble des composantes du centre comme il est indiqué dans l'aire d'enquête ménage ci-dessous :

Carte n° 7 : Aire d'enquête du centre Ain Lagdah



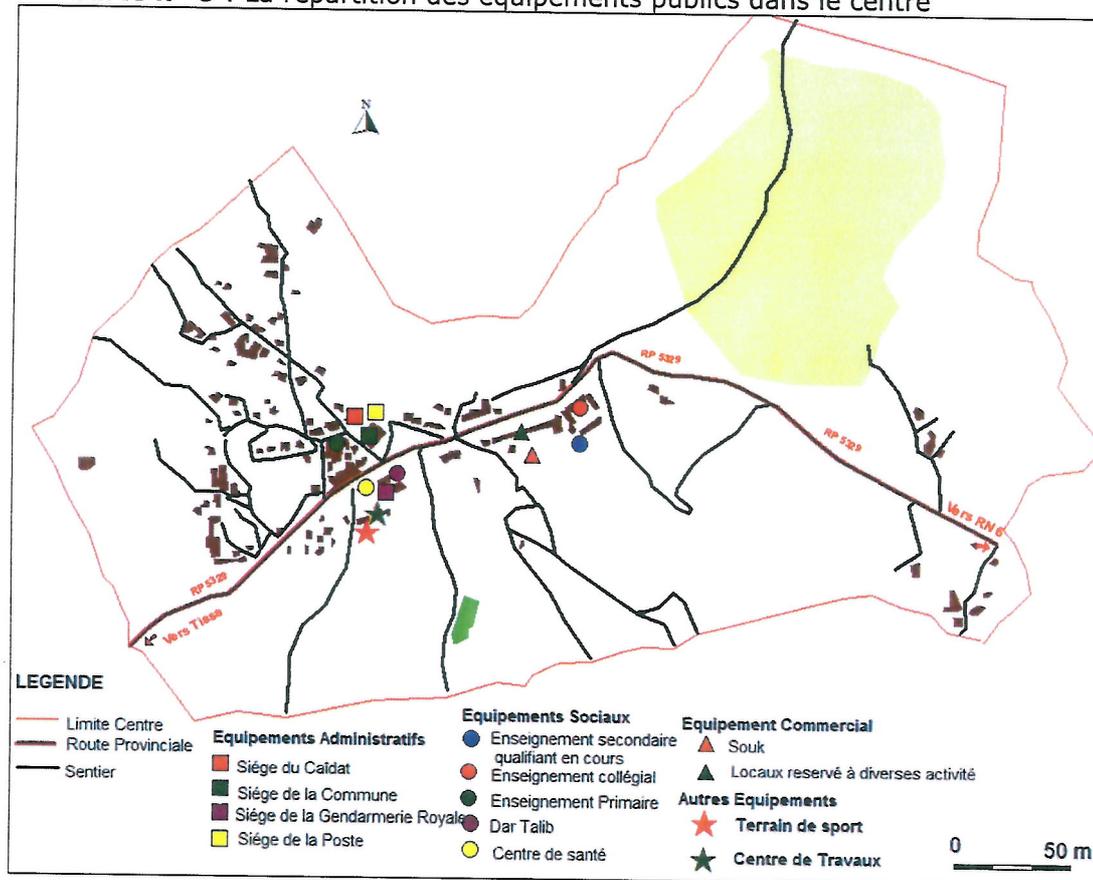
Carte adaptée par BET – Urba Artech A. Zoukh

2.1. Situation

Le centre Ain Lagdah est implanté relativement au centre du territoire de la commune du même nom, à environ 63 Km de la ville de Taounate, à 71 Km de la ville de Fès, à 60 Km de la ville de Taza, à 27 Km de Tissa et à, seulement, 15 Km à peu près de la ville de Tahla.



Carte n° 8 : La répartition des équipements publics dans le centre



Carte adaptée par BET - Urba Artech A. Zoukh

Le choix de centre pour être le chef-lieu de cette collectivité locale, à sa création en 1955, semble avoir été dicté par sa proximité des routes nationales et provinciales.



2.2. Démographie

La population du centre Aïn Lagdah est estimée à 4601 âmes vivantes au sein de 92 familles. Rapportée à celle de la commune telle qu'elle est recensée en 2004, la population du centre constitue à peine 3,8%, ce qui explique le caractère rural prépondérant quant au potentiel humain de la commune.

Faudra t-il rappeler qu'aucune comparaison n'est possible avec l'historique démographique de cette localité, sachant bien que le RGPH 2004 ne laisse apparaître aucune statistique spécifique au centre, pour se suffire des conclusions générales se rapportant à la collectivité dans son ensemble.

Les tailles de l'ensemble des ménages du centre s'avèrent comme le démontre le tableau suivant.

Tableau n°4 : Répartition des ménages selon la taille

Taille des ménages	Nombre	Pourcentage
1 Personne	1	4,2%
2 Personnes	1	4,2%
3 Personnes	1	4,2%
4 Personnes	3	12,5%
5 Personnes	5	20,8%
6 Personnes	5	20,8%
> 6 Personnes	8	33,3%
Total	24	100%

Source : Enquête ménage 2012

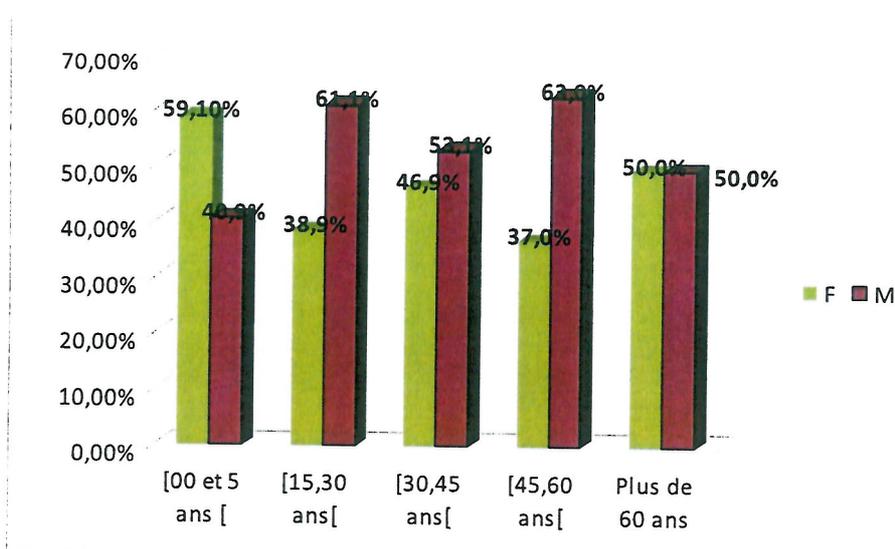
¹- Donnée fournie par la commune

Les données du tableau ci-dessus, montrent que les ménages comptant entre 1 personne et 3 constituent 12,6%, ceux entre 4 et 6 représentent 54,1% et ceux supérieurs à 6 personnes 33,3%. Ce qui reflète bien la moyenne de la famille dans la commune, qui est de 5 personnes.

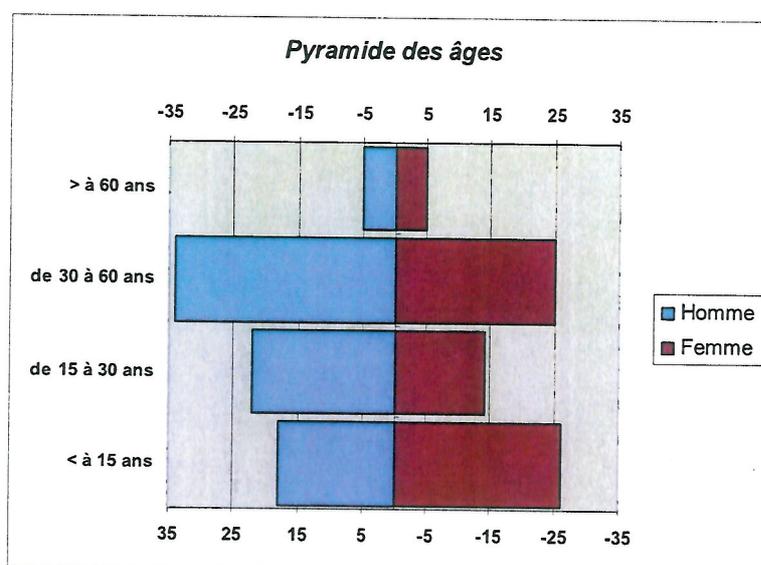
La répartition de la population par sexe laisse apparaître que l'effectif de sexe féminin est de 70 personnes, contre 79 personnes de sexe masculin, soit une répartition presque équitable.

Pour ce qui concerne la pyramide des âges l'enquête a abouti à ce que 27,5% de la population est d'un âge en deçà de 15 ans, 26,20% ont entre 15 et 30 ans, 39,6% sont âgés entre 30 et 60 ans et 6,7% ont plus de 60 ans. Le diagramme ci-après donne d'amples précisions sur cette répartition.

Diagramme n°1 : Répartition de la population selon l'âge et le sexe



Source : Enquête ménage 2012



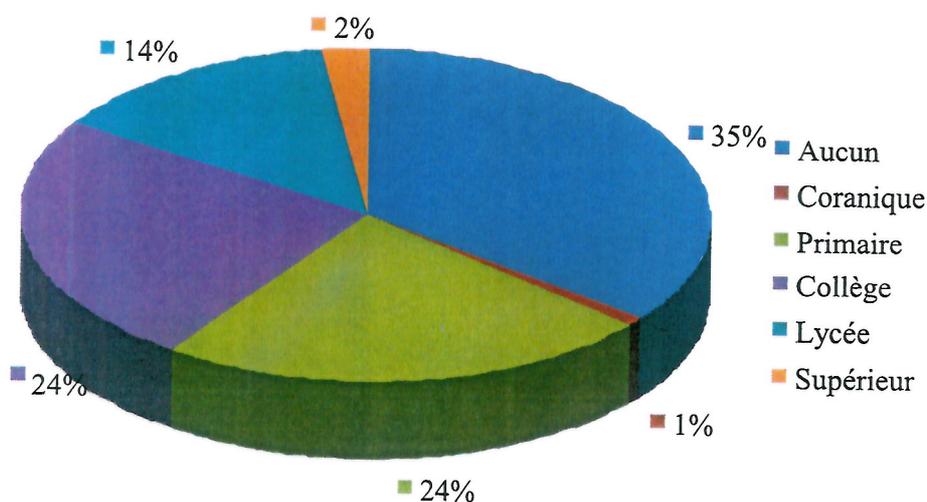
De par le niveau d'instruction, on constate que le taux de l'analphabétisme est prépondérant puisque 34,5% de la population en est touchée. D'ailleurs, sur les 61 femmes de l'échantillon 31 ne sont d'aucun niveau d'instruction, soit 50,8%. Sur les 65,5% d'alphabètes 1 personnes est d'un niveau coranique contre 32 en phase primaire, 33 personnes sont en phase collégiale, 19 d'un niveau secondaire et seulement 3 personnes ont poursuivi des études supérieures, il en est de même pour le niveau professionnel (3 personnes).

Tableau n°5 : Répartition de la population par niveau d'instruction

Niveau scolaire	Masculin		Féminin		Total
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	
Aucun	17	21,5%	31	50,8%	34,5%
Coranique	1	1,3%	0	0%	0,7%
Primaire	15	19%	17	27,9%	23 %
Collégial	25	31,6%	8	13,10	23,7%
Secondaire	14	17,7%	5	8,2%	13,7%
Professionnel	3	3,8%	0	0%	2,2%
Supérieur	3	3,8%	0	0%	2,2%
Total	78	100%	61	100%	100%

Source : Enquête ménage 2012

Diagramme n°2 : Répartition de la population selon niveau d'instruction



Source : Enquête ménage 2012

Il ressort des enquêtes que 9 ménages implantés dans le centre sont originaires du douar Aïn Lagdah, 12 ont immigré en provenance du restant du territoire de la commune, 2 familles ont immigré des territoires ruraux avoisinant la commune et une seule famille d'origine urbaine.

Quant aux raisons de l'immigration il y a lieu de souligner que 13 ménages se sont implantés au centre en quête de conditions de vie meilleures (équipements), les 3 restants sont venus en réponse à des obligations d'ordre professionnel (affectation).

Pour ce qui est de l'émigration il faut dire qu'il n'a pas été donné à l'enquête d'en dégager des incidences à l'instar de ce qui est connu pour l'ensemble du territoire de la commune, qui a subi un taux d'accroissement négatif à cause du flux migratoire. Toutefois, il faut bien noter les villes de Fès et de Taounate exercent plus d'attrait sur les populations de la commune, en général. La commune urbaine de Tahla, qui se trouve à 15 Km dudit centre, n'est pas en reste, puisqu'elle attire, elle aussi, de plus en plus la population du centre.

L'analyse des données relatives aux origines des ménages, montre que l'évolution démographique de ce centre reste désormais tributaire de sa promotion socio-économique et de la réalisation des infrastructures routières le desservant, l'amélioration des moyens de transport et de communication, la réalisation des équipements structurants et sociaux et surtout l'ouverture à l'urbanisation d'espace adéquatement aménagés pour accueillir les populations futures, qui viendraient s'implanter en quête de services publics ou d'intérêt public.

Par ailleurs, ce sont la consécration du document d'urbanisme, objet de cette étude, ajoutée à la concrétisation de programmes de développement adaptés, initiés aussi bien par l'État que par la collectivité locale qui définiront les aspects démographiques futurs de ce centre.

2.3. L'économie

Les résultats du diagnostic du contexte communal, ont révélé que l'économie, à travers ce territoire, repose essentiellement sur les activités agricoles traditionnelles à caractère vivrier, ce qui se répercute manifestement sur le centre Aïn Lagdah qui, à part le statut juridique de chef-lieu et les équipements administratifs embryonnaires, revêt toujours le caractère de douar sans éléments distinctifs des autres noyaux ruraux.

De par la morphologie du terrain, l'insuffisance des infrastructures routières et leur impraticabilité, la timidité des programmes et actions publics réalisés depuis 1956 et l'insuffisance des ressources et moyens communaux, le centre Aïn Lagdah n'a pu se frayer un chemin vers une assise économique propre et certaine.

La précarité de l'économie du centre se reflète d'ailleurs sur le niveau de vie des familles qui ne disposent que de moyens subsidiaires pour faire face à leurs besoins. On note donc, que sur les 149 habitants de

l'échantillon, seules 35 personnes sont à compter actifs, dont 15 occupent des emplois occasionnels liés essentiellement aux activités agricoles et de petits commerce et services.

En réalité, à part quelques petits commerce de proximité spécialisés dans les denrées alimentaires et de services, ce chef-lieu de commune n'a pu encore s'ériger en pôle d'activité et de rayonnement sur le restant des espaces communaux.



2.3.1. Niveau de vie des populations

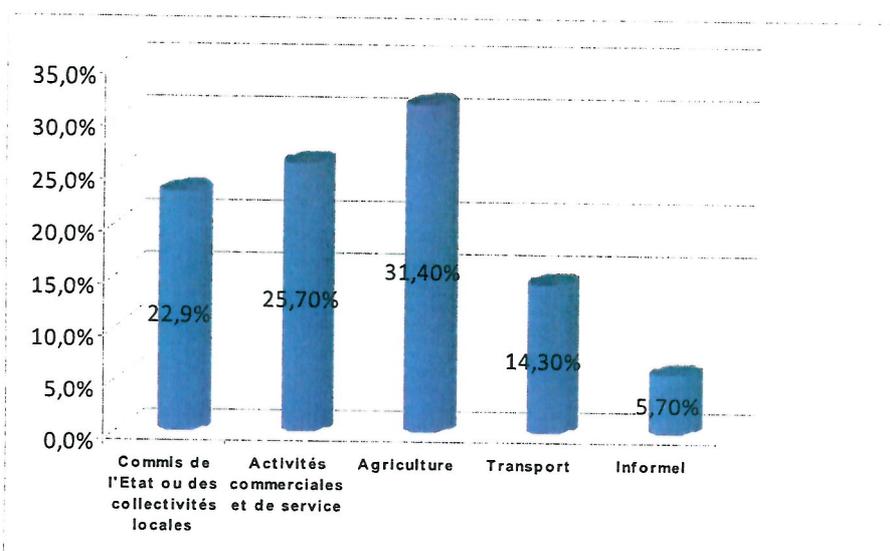
Le niveau de vie des familles est faible en raison de la fragilité de son économie. Ces derniers ne disposent que de moyens modestes pour subvenir à leurs besoins. En effet, comme il a été signalé, plus haut, sur les 149 habitants du centre, seules 35 personnes sont à compter actifs, dont 15 occupent des emplois occasionnels. Le taux de chômage est donc de 24,4%, alors que celui d'activité est proche de 67,3%.

Tableau n°6 : Répartition de la population selon les activités

Catégorie Socioprofessionnelle	Effectif	Pourcentage
Commis de l'Etat ou des collectivités locales	8	22,9%
Activités commerciales et de service	9	25,7%
Agriculture	11	31,4%
Transport	5	14,3%
Informel	2	5,70%
Total	35	100%

Source : Enquête ménage 2012

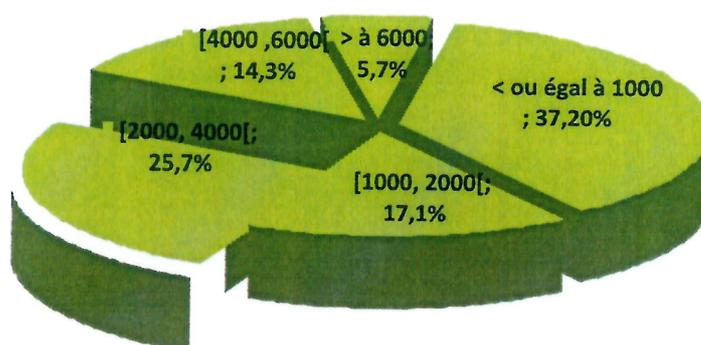
Diagramme n°3 : Répartition de la population selon la catégorie socioprofessionnelle



Source : Enquête ménage 2012

En ce qui concerne les revenus des ménages vivants au centre, on constate que 37,2% environ ont un revenu inférieur ou égal à 1.000 dirhams, 17,1% ont un revenu compris entre 1.000 et 2.000, 25,7% disposent d'un revenu dans la tranche 2000 et 4000, 14,3% entre 4000 et 6000, le restant soit 5,7% gagnent un revenu supérieur à 6.000 dirhams.

Diagrammes n°2 : La répartition de la population active par tranche de revenu mensuel



Source : Enquête ménage 2012

2.3.2. Les activités commerciales

La faiblesse de l'activité économique du centre Aïn Lagdah apparaît au niveau de l'activité commerciale, qui demeure faible, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous. De même, qu'on peu constater sur lieu,



fermés.

Le tableau ci-dessous donne une ventilation des commerces et activités existants au centre :

Tableau n° 7 : Répartition des commerces et activités

Alimentation		Artisans et services	
Epiciers	07	Cafés	05
Laiterie	1	Téléboutiques	03
-	-	Soudeur	01
-	-	Huilerie	01
-	-	Pharmacie	01
-	-	Moulins à Mouture	01
Total	8	Total	12
Total Global	20		

Source : Artech Zoukh, 2012

Il s'en conclue donc, que ce chef-lieu de commune n'a pu encore s'ériger en vrai pôle d'activité et de rayonnement sur le restant des espaces communaux, de par son positionnement, in extremis, à l'est du territoire communal et l'insuffisance des moyens de communication avec l'arrière pays (routes, moyens de transport).

La fragilité économique se manifeste, également, au niveau d'activité du souk hebdomadaire du jeudi, qui connaît le problème de l'affluence faible. Ainsi, le nombre des exposants ne dépassent pas dans les meilleurs

des cas une cinquantaine, il en est de même de la fréquentation de la population qui demeure faible. Dans l'enceinte du souk on y trouve, uniquement un seul légumier et un marchand de tissu. Une deuxième visite, a révélé l'existence d'une légère amélioration, mais qui demeure insignifiante, comme le montre le tableau ci-dessous. Il apparaît, donc, que celui-ci, joue plus un rôle de transit, qu'un véritable lieu d'échange économique et sociale, puisque la majorité de son activité est saisonnière et demeure liée à la collecte des produits locaux. Il s'agit notamment, des grains en été et des olives en automne et en hivers.

Tableau n°9 : Répartition des activités commerciales dans le souk

Etalage	Nombre	%	Etalage	Nombre	%	Etalage	Nombre	%
Epicier	02	12,5%	Ferronnier	01	6,2%	Fripier	02	12,5%
Fruits et légumes	04	25%	Cordonnier	01	6,2%	Habillement	02	12,5%
Volailleur	01	6,2%	Coiffeurs	01	6,2%	Articles ménagers	01	6,2%
Boucher	01	6,2%						
Total général = 16								

Source : Enquête Souk 2012 et 2015.

Il semble que la concurrence exercée par les souks mitoyens, notamment, Khmiss sidi Abdelgalil (Commune Rurale de Matmata) et Khmiss Oulad Ayad, ont eu un impact très négatif sur celui-ci. On notera dans ce cadre, qu'aucune solution n'aboutit à redresser cette situation, y compris le changement de jours de la tenue du souk.

Il est à noter que des magasins sont annexés à ce souk, dont une grande partie reste fermée.

2.4. L'analyse spatiale

L'état de lieu, dévoile que l'Aire d'étude ne dispose pas véritablement d'un noyau urbain au sens spatial du terme. D'ailleurs, cette caractéristique se manifeste de visu dans le chef-lieu, puisque aucune harmonie, ni alignement ne se dessine à l'œil nu, ni même sur le plan architectural. La fragmentation de l'espace étudié est le résultat du problème foncier dans lequel la commune est submergée et qui à défaut de régularisation l'espace bâti s'est basculé vers l'anarchie.



2.4.1. L'utilisation du sol et morphologie

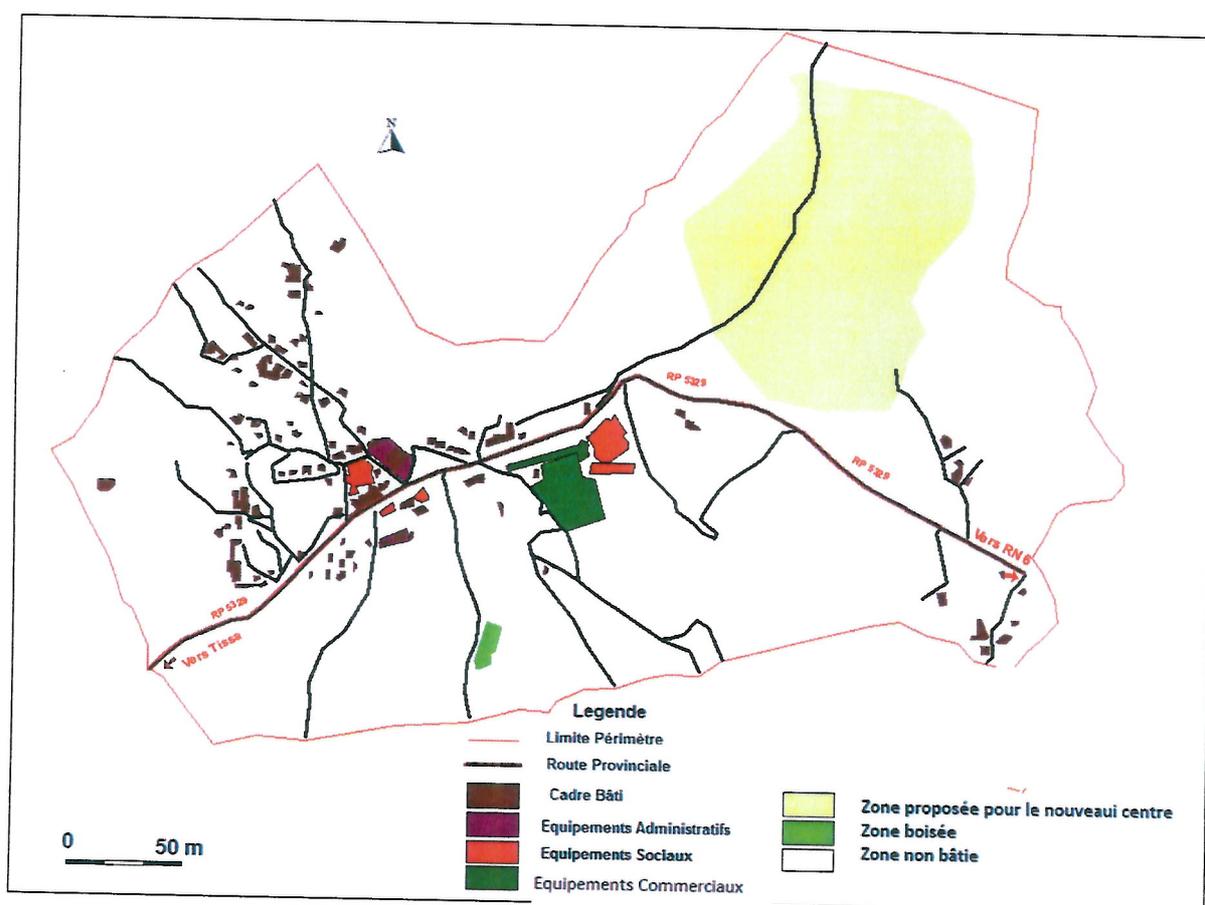
Le centre Aïn Lagdah se caractérise par la présence de collines à crêtes plus ou moins aiguës, qui dominent une vallée assez profonde engendrée par la traversée d'un oued irrégulier. Le substrat est à dominance de schistes calcaires et surtout non calcaires avec une armature gréseuse.



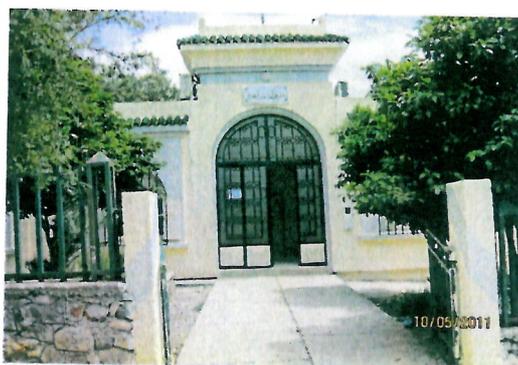
Ce relief irrégulier à topographie chahutée et peu favorable, constitue une première difficulté pour l'initiation d'actes d'urbanisation, répondant aux exigences des normes et règlements en vigueur. Il n'en est point entendu que ce centre se refuse à un aménagement qui s'y approprie, à condition de respecter scrupuleusement ses spécificités.

Concernant l'occupation des sols, il y a lieu de relever l'existence, du souk hebdomadaire, de la maison communale et des locaux de l'autorité locale, d'une Poste, d'un centre de santé, d'un collège, d'une école primaire, de Dar Talib, d'une bibliothèque communale, d'un cimetière, du siège de la gendarmerie et d'un noyau d'habitat et de petits commerces.

Carte n°10 : Carte d'utilisation du sol du centre Aïn Lagdah



Source : carte adaptée par le BET



Les routes Provinciale 5329 et nationale n° 6 reliant le centre respectivement au restant du territoire communal et également au siège du cercle et de par là aux territoires provincial et régional, constituent un atout déterminant pour la promotion de ce centre.

Les lignes du réseau d'électricité, sillonnant les espaces de l'aire d'étude, sans aucune régularité et au seul gré de la généralisation, sont à prendre en compte au niveau du parti d'aménagement, après introduction des réajustements à imposer. Au fait, il faut bien capitaliser ces acquis pour ne point générer de charges, autant que possible évitables.

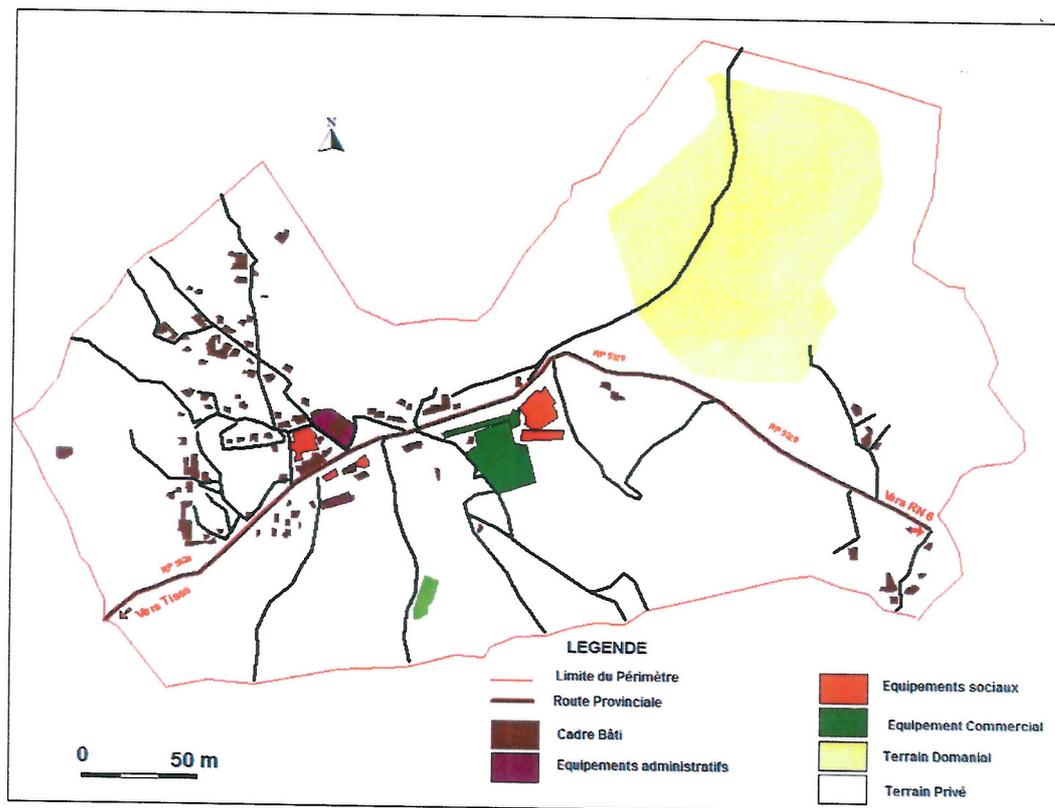


2.4.2. Le foncier

Le statut foncier sujet de contentieux judiciaire et l'absence d'activités créatrices d'emplois sont les principaux facteurs qui expliquent la lenteur que connaît le centre en matière de développement. On n'en déduit donc que ce chef-lieu de commune rurale n'est exposé que peu à la convoitise foncière.

La plupart des biens immeubles étant propriété privée, sises sur ce terrain objet de conflit. Ce qui entrave toute action d'urbanisation, notamment le développement de nouvelles constructions.

Carte n° 11 : Carte foncière du centre Aïn Lagdah



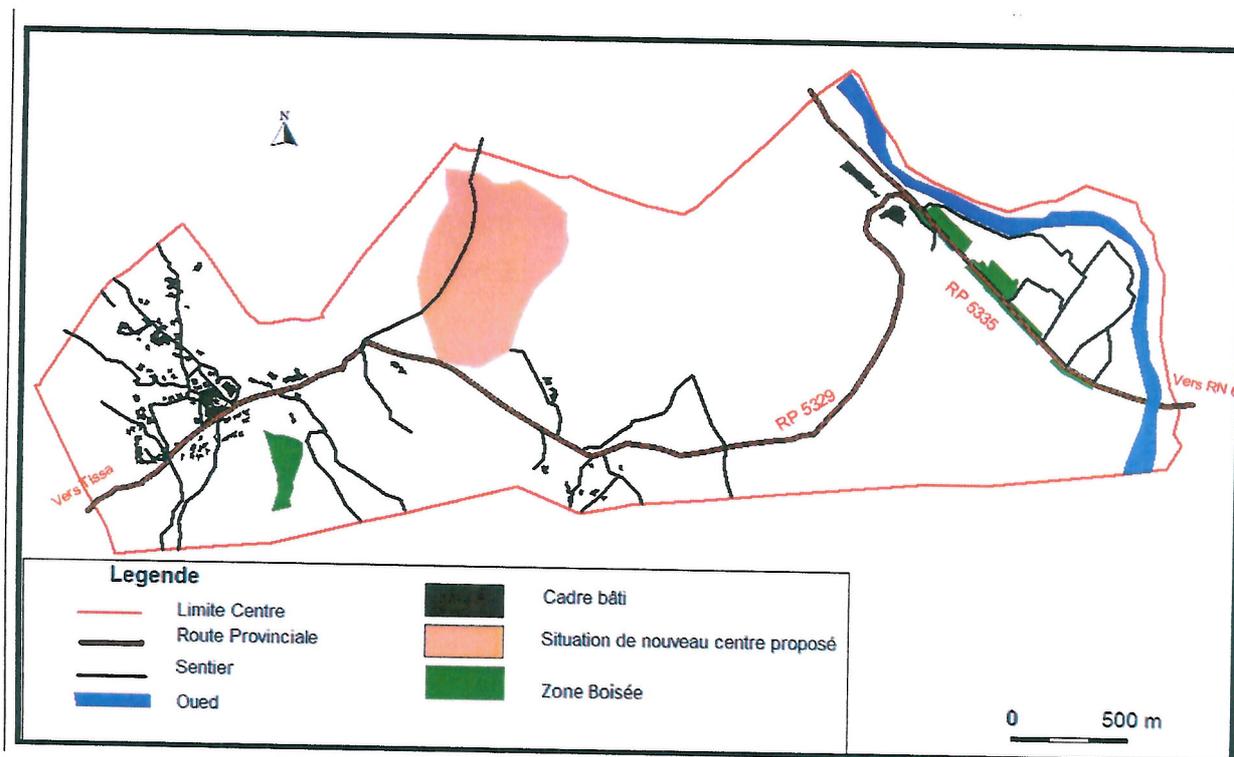
Source : carte adaptée par le BET.



L'attente d'une solution à ce problème, se traduirait par une accumulation, de retard préjudiciable au développement du centre, en raison de sa complexité. Cette complexité, n'est pas seulement liée à sa nature juridique du dossier, mais également politique et sociale. Aussi, est-il plus judicieux d'épouser une approche radicale consistant à chercher une extension du centre ailleurs.

A ce titre, il faut souligner que les décideurs communaux et leurs partenaires sont convaincus de la nécessité de s'orienter vers le côté Sud du centre pour en créer un nouveau centre sur un terrain domanial.

Carte n° 12 : Situation du nouveau centre Aïn Lagdah

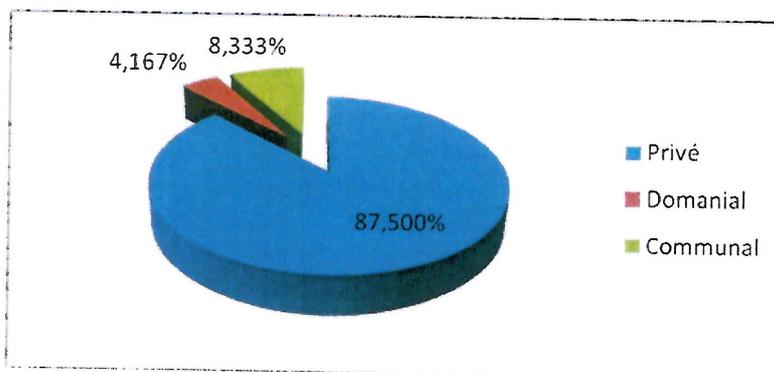


Source : carte adaptée par le BET.

Pour ce qui est de la typologie de la propriété foncière des terrains nus, on peut tout simplement dire, d'emblée, qu'ils sont quasiment propriété privée. Les statistiques et les données qui s'y rapportent feront l'objet d'une analyse cartographique détaillée, qui interviendra lors de la phase liée à la consécration des partis d'aménagement.

S'agissant du statut foncier du cadre bâti du centre, il faut noter que 21 des immeubles recensés, soit 87,5% est de nature privée, les reste soit 12,5% est de nature domanial (un terrain) ou communal (deux terrains).

Diagramme n° 5 : statut foncier du cadre bâti



Source : Enquête ménage 2012

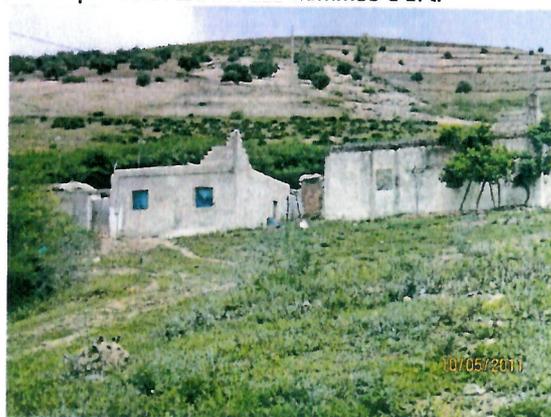
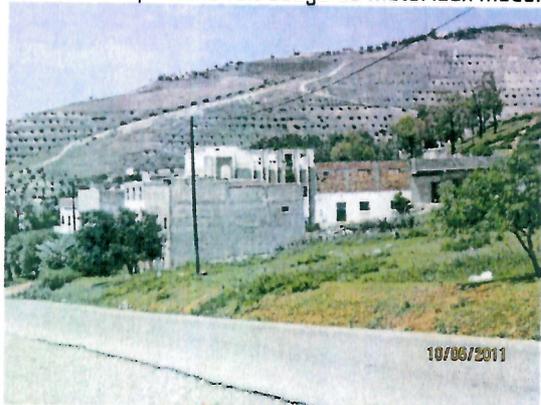
2.4.3. L'habitat

Vu son caractère rural, le centre Aïn Lagdah abrite, outre les bâtiments voués à l'administration communale et les équipements présentés ci-dessus, des logements éparpillés dans le côté nord de la route provincial, derrière le siège de la commune.



L'enquête menée sur place nous fait constater qu'un seul type d'habitat prépondérant dans le centre ; à savoir celui non réglementaire de type spontané, dont le nombre est de 18, soit 75%. Le reste étant constitué de respectivement de l'habitat économique et précaire avec 2 logements chacun (soit 8,3% chacun), et l'habitat rural et villa avec 1 logement chacun (4,2% chacun).

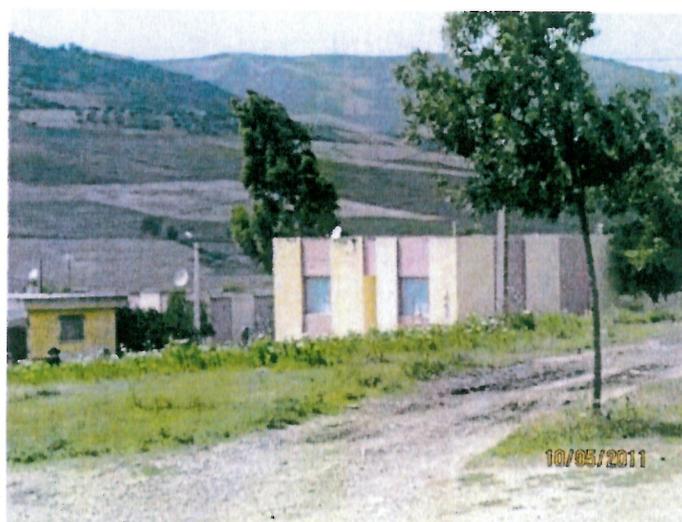
L'habitat dit spontané fait usage de matériaux modernes, sans qu'il soit l'œuvre des hommes d'art.



Pour ce qui est de l'habitat dit économique, il a été fait recours à des matériaux modernes (acier, ciment,...), il est constitué, dans le cas de l'échantillon de l'enquête, de logements de fonction appartenant à la commune.



Il faut souligner au passage qu'il n'y a pas d'éléments distinctifs en matière architecturale, à part les caractères de ruralité et de spontanéité. D'ailleurs, jusqu'à présent l'exigence de l'autorisation de construire n'est pas intervenue faute de résolution du problème foncier.



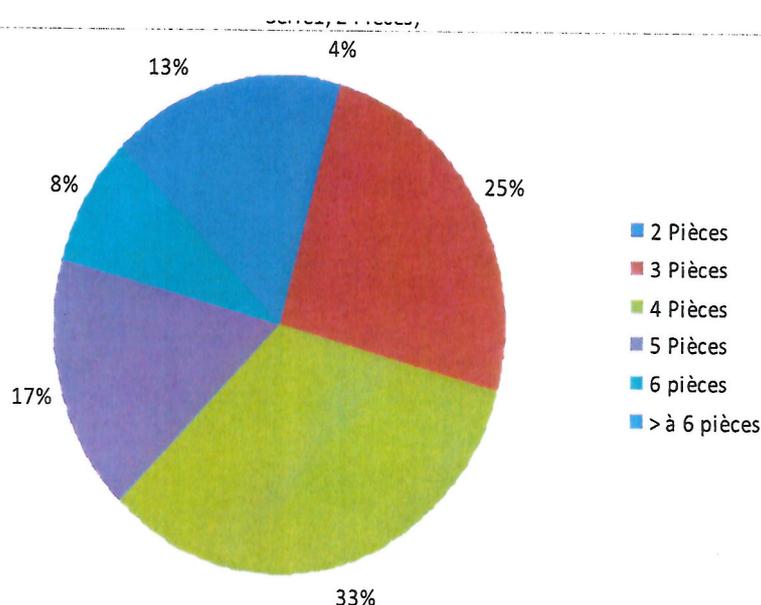
En ce qui concerne le niveau des bâtisses, on signale que l'échantillon étudié a révélé que 62,5% d'entre elles sont composées d'un seul niveau (R.D.C), le restant, soit 37,5%, est composé uniquement d'un niveau (R+1), et ce en l'absence de niveau plus supérieur.

La consistance des logements est comme démontrée par le tableau ci-dessous.

Tableau n° 8 : Répartition des logements par nombre de pièces

Nombre de pièces	Effectif	Pourcentage
2 Pièces	1	4,2%
3 Pièces	6	25,0%
4 Pièces	8	33,3%
5 Pièces	4	16,7%
6 Pièces	2	8,3%
7 Pièces	2	8,3%
8 Pièces	1	4,2%
Total	24	100%

Source : Enquête ménage 2012

Diagramme n° 5 : Répartition des logements

Source : Enquête ménage 2012

En fait, faute d'activités génératrices de ressources, il faut souligner l'absence de toute convoitise foncière de fait et que l'étude d'urbanisme doit militer à bon escient pour promouvoir le développement de l'habitat au centre, à l'appui d'actions économiques, sociales engendrant plus d'attrait.

Il faut souligner que le foncier du centre est quasiment constitué de propriétés privées.

Conclusion

L'analyse spatiale révèle que le foncier entrave le développement de l'habitat dans le centre. D'ailleurs, la commune ne délivre pas de permis de construction ni d'habitation, tout acte de bâtir est purement de type non réglementaire et spontané.

2.4.4. Les infrastructures et les équipements publics

Le statut foncier et l'habitat spontané, se dressant contre l'acte de bâtir, l'absence d'activités productrices d'emplois et surtout la précarité des infrastructures et des équipements publics, sont les grandes causes du sous développement dont souffre ce chef-lieu, présumé rayonner sur un arrière pays aux potentialités médiocrement mises en valeur.

Ainsi, même avec l'existence de certains équipements, dont notamment le siège de la commune, le souk, Dar Talib, le cimentière, la bibliothèque communale, la gendarmerie et le caïdat, la commune reste sous équipés. On notera l'absence d'équipements structurants dans les domaines sociaux, culturels et sportifs. Par ailleurs, toute tentative de projection doit tenir compte de cet état des lieux.

Il faut noter que, comme la majorité des communes rurales et qu'en absence d'activités industrielles, l'espace agricole reste le plus dominant sur le territoire du centre. Il y a lieu de signaler que la configuration spatiale fait ressortir l'existence de deux entités spatiales. La première au Nord de la route Provinciale n° 5324, elle abrite siège de la commune ; le Caïdat, l'école, Habitat et Quelques équipements de commerces et de services. La deuxième entité ayant un caractère plus administratif, puisqu'elle compte les équipements suivants : Siège de la Gendarmerie, Dar Talib, Souk ; Collège, Centre des travaux, Maison de bienfaisance et Centre de Santé avec maison d'accouchement.

a. Electricité

Il est à souligner avec satisfaction que l'électrification rurale a bien profité à la population du chef-lieu. En effet 91,7% des constructions recensées en sont alimentées, sachant bien que deux foyers (8,3%) qui ne le sont pas, ont la latitude de se raccorder au réseau à la demande.

Faut-il préciser, également, que sur les 24 foyers alimentés en électricité de l'échantillon, 22 le sont par des compteurs individuels, le restant, non alimenté soit 2 font utilisent le gaz pour l'éclairage.

Tout en louant ces efforts, il faut dire que des initiatives similaires sont à mettre au compte des pouvoirs publics en matière d'eau potable.

b. Eau potable

La population du centre est mieux approvisionnée, comparativement autres douars de la commune, en eau potable dans la mesure où une grande partie d'entre elle dispose d'un compteur individuel, comme le montre le résultat de l'échantillon analysé. Ainsi sur 24 chef de famille désignés, 58,3% le sont dotés, contre 25% qui

utilisent des compteurs collectifs, alors que 12,5% s'approvisionne en cette ressource par le biais des Bornes fontaines et seulement 4,2%, soit un, par les puits.

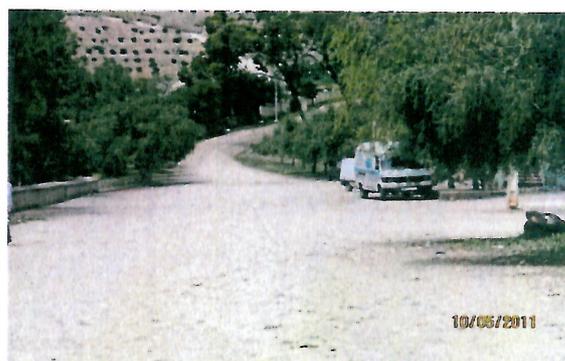
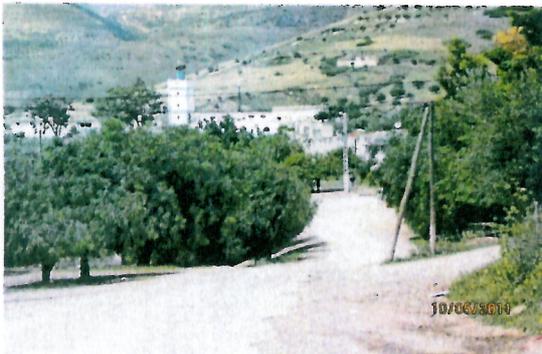
Ainsi, faudra-il avouer que les efforts de l'ONEE et de la commune sont louables dans ce domaine, puisque la couverture de la population du centre en cette ressource vitale, en général, dépasse les 90%.

c. Assainissement

En l'absence de réseau d'assainissement, il est fait recours à l'usage de fosses septiques pour l'élimination des eaux usées, à l'exception d'un foyer qui fait recours au ciel ouvert. Pour ce qui concerne les déchets solides, ils sont vidés en pleine nature, considérant qu'aucun système de collecte n'est adopté.

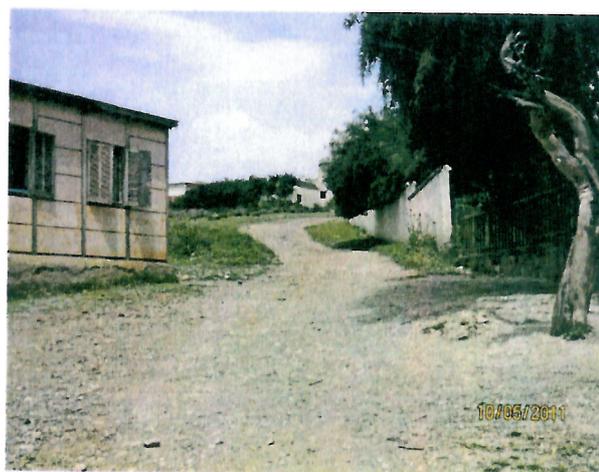
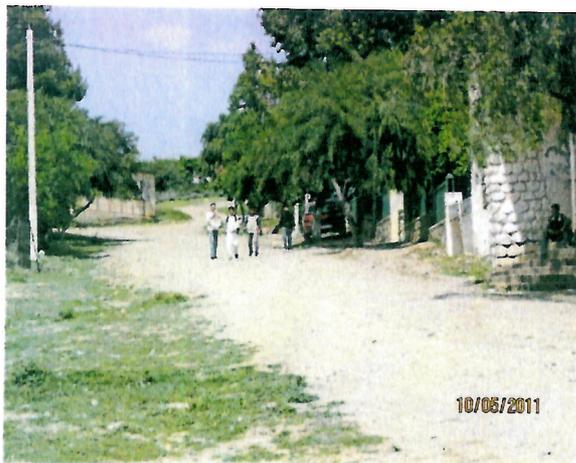
d. Transport et voirie

Malgré son emplacement qui lui confère d'être proche de la route nationale et d'être sillonné par trois routes provinciales, le centre est desservi en l'absence de fourgons de transport mixte par 7 grands taxis, seulement et des autocars. Cela n'empêche guère le recours également aux véhicules propres et au transport clandestin pour combler le manque en matière de transport des personnes et des marchandises. L'amélioration de ce secteur autant qu'elle s'avère nécessaire, reste tributaire des efforts à consentir en matière d'aménagement des routes pour décongestionner le restant du territoire communal.



Faudra-t-il rappeler que la structure viaire du centre est composée par les deux voies de communication à savoir, les routes provinciales suivantes : n° 5329 allant de Tissa vers la R.N 6 et n° 5352 menant vers la R.R n° 508. En plus, des pistes le reliant aux différents douars situés au voisinage immédiat et lointain. A cet égard, il faut noter que l'état de ces voies laisse à désirer vu leur étroitesse, le manque d'ouvrage d'art et de stabilisation des terrains et des réseaux d'assainissement et de drainage des eaux pluviales.

Au sein du centre on peut remarquer l'existence de 8 rues, annexant ses différentes entités, mais elles restent en état de piste.



e. Enseignement

En matière d'enseignement secondaire, le centre abrite le seul collège de la commune et qui compte des élèves, originaires du centre et des autres territoires de la commune.



Il faut souligner dans ce cadre, l'existence, en phase d'études, d'un projet visant la construction d'un lycée sur un terrain, déjà choisi dans le centre.

Pour ce qui est de l'enseignement primaire, le centre dispose d'une unité scolaire qui a accueilli en 2010-2011, 56 élèves dont 23 filles.



Notons, dans ce cadre, que la commune (centre) dispose deux minibus qui assurent le transport scolaire pour les élèves dont le lieu de résidence est éloigné.

f. Santé

Le centre Ain Lagdah dispose d'un centre de santé doté d'une unité d'accouchement, dans lequel exerce un médecin, 5 infirmiers. Les missions vouées à cette entité sont tout d'abord d'assurer les soins nécessaires aux visiteurs du centre et de 8 autres douars avoisinants (1.603 habitants) et de coiffer également les activités de services de santé mobile en faveur des autres douars de la commune.



Ce centre de santé est également tenu d'assurer la réussite des campagnes initiées par la délégation provinciale en matière de soins et d'hygiène. En somme, ce centre de santé et son unité d'accouchement ont été créés pour avoir un rayonnement supra communal.

La commune dispose par ailleurs d'une ambulance qui assure le transfert des patients vers l'hôpital provincial, pour ce qui est des interventions hors portée locale.

g. Poste et télécommunications

Le centre Aïn Lagdah est doté d'un bureau de poste qui dispense des prestations aux populations et aux administrations en matière de courrier, de télécommunications et de pseudo services bancaires. D'ailleurs la présence de cet équipement a permis l'émergence d'activités qui en sont totalement tributaires ; il s'agit en l'occurrence de trois téléboutiques.

Le centre est également bien couvert par les prestations de la téléphonie mobile, chose qui profite considérablement à la majorité des résidents qui y sont abonnés.



Il résulte de ce constat des lieux, s'étant intéressé aux infrastructures et aux équipements publics, que le nouveau document d'urbanisme est tenu de consolider les acquis, tout en ouvrant les espaces afin d'accueillir d'autres équipements au prorata des besoins et avec le requis en réalisme.

La planification spatiale qui consacrera les conclusions de ce diagnostic est appelée, en sus, à réinstaurer les alignements existants, à favoriser la cohésion du cadre bâti et à mieux mettre à profit les infrastructures existantes.

2.5. L'environnement

Le positionnement géographique de l'aire d'étude, en plein dans le pré-rif, lui profite considérablement de point de vue environnemental. En effet, l'éloignement de toute source de pollution et les données bioclimatiques positives, sont des atouts écologiques favorables.



Ce contexte naturel, appelle tous les intervenants à le préserver, à l'enrichir, tout en leur permettant de l'exploiter judicieusement et de bonne augure. Faudra t-il insister, une fois encore, sur le devoir de ne point apporter d'atteintes frustratoires à l'image de ce territoire.

L'acte d'urbanisation de l'aire d'étude doit militer à ne faire usage des espaces que pour les finalités auxquelles ils se prêtent. Il doit assurer, entre autres :

- la préservation du contexte naturel des espaces, par la définition de zones urbanisables, à même de contenir les besoins éventuels. Ceci est de nature à persuader les populations riveraines à mieux pencher vers le regroupement dans le centre et de les dissuader à ne plus penser grignoter sur les terrains agricoles limitrophes pour loger. L'apurement du foncier à statut domanial est la clé de voute pour la réussite de ce faire ;
- la définition de zones à boiser, pour venir à bout de la nudité des espaces. L'introduction de l'arboriculture fruitière reste la condition, sine qua none, pour instiguer les propriétaires des terrains avoisinants l'aire d'étude à concourir spontanément à cette action ;
- la lutte contre l'étalement qui intervient au détriment des espaces agricoles, par l'imposition d'îlots définis pour abriter toute construction ou équipement à venir, dans une aire géographique prescrite ;
- l'interdiction de toute action porteuse de nuisance dans les zones névralgiques et à haut risque ;

- le respect de la morphologie et de la topographie du site pour éluder toute gêne du processus naturel, ayant trait au ruissellement et à l'infiltration des eaux ;

Au fait les caractéristiques écologiques bénéfiques dont jouit l'aire d'étude et ses alentours, sont les éléments constitutifs de l'image identitaire de ce terroir. Ces données sont à sauvegarder et à améliorer pour pouvoir en faire un moteur de développement. Leur détérioration est un coup de couperet, qui viendrait empirer l'état de précarité qui continue à hypothéquer durement le développement de ce territoire.

2.6. Les risques majeurs

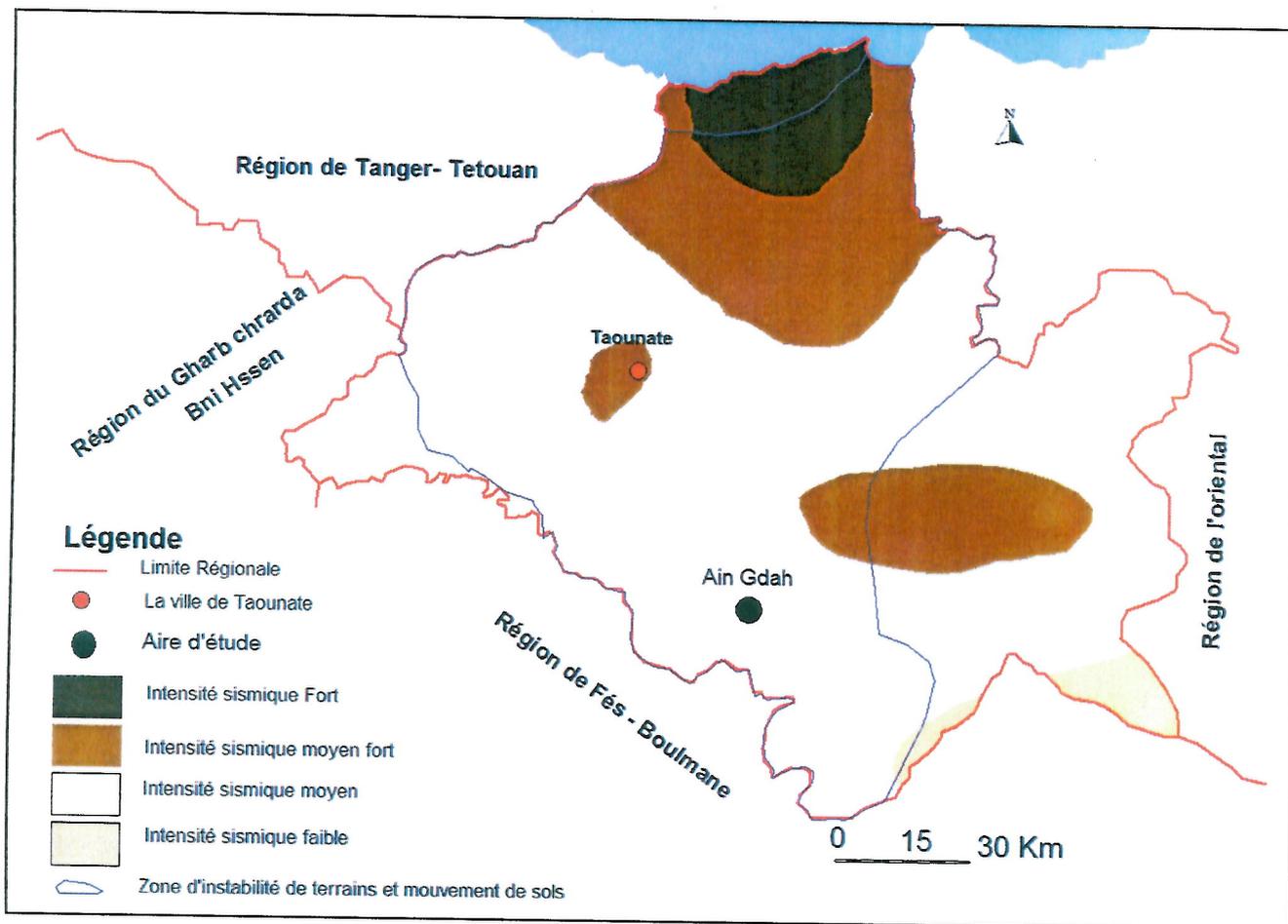
Le Maroc en général a connu au cours de cette dernière décennie, plusieurs catastrophes naturelles qui ont été à l'origine de pertes humaines, d'importants dégâts matériels et des déficits incalculables sur les plans infrastructurel, environnemental et patrimonial.

Nonobstant tous les efforts déployés sur les plans institutionnel, législatif, réglementaire, organisationnel et financier, ainsi qu'en matière de surveillance et d'alerte, les dégâts humains et matériels, provoqués par les catastrophes qui ont sévi lors de ces dernières années démontrent la vulnérabilité de la région.

Il va sans dire que les pertes économiques ainsi occasionnées, qui grèvent les budgets publics, risquent également d'hypothéquer le développement durable de la province toute entière, faute de mesures de prévention et de contenance adaptées.

Il est entendu que l'aire d'étude s'apparente avec le restant du territoire de la province en matière d'aléas naturels. En effet, ces espaces situés dans la zone charnière pré-rifaine présente certaines caractéristiques géologique, géotechnique, climatique, agraire et démographique, qui détermineront sans conteste son évolution urbanistique future.

Carte n° 13 : Place de l'aire d'étude par rapport aux risques naturels dans la région

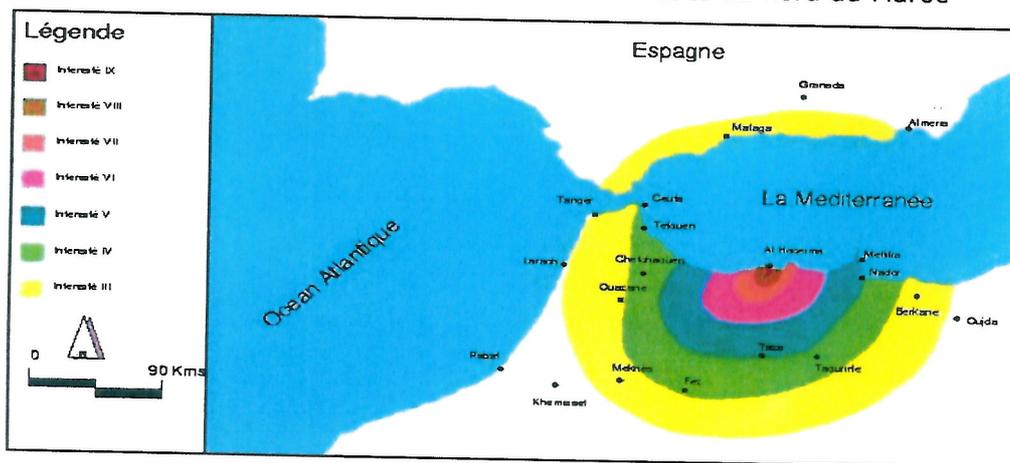


Source : Carte adaptée par BET – Urba Artech A. Zoukh

2.6.1. Le risque sismique

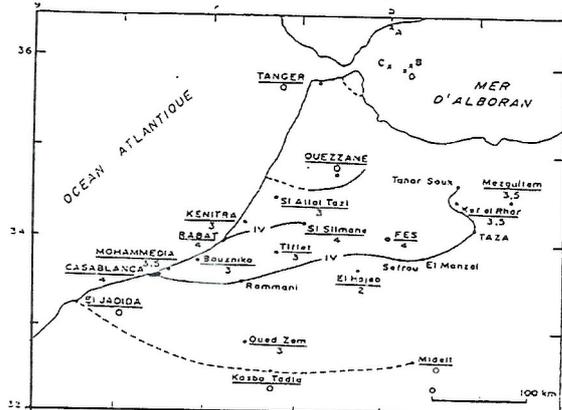
En l'absence d'études scientifiques spécifiques au territoire de l'aire d'étude, force est de nous imprégner des données nationale et provinciale disponibles. Comme cité auparavant, la sismicité marocaine est due au rapprochement entre les deux plaques lithosphériques Afrique et Eurasie. Elle est considérée comme modérée en comparaison avec les autres zones sismiques de la méditerranée.

Les événements sismiques au Maroc se limitent en majorité à la partie supérieure de la croûte. Les failles sur lesquelles les foyers sismiques prennent naissance sont plus importantes en milieu océanique qu'en terre sèche.

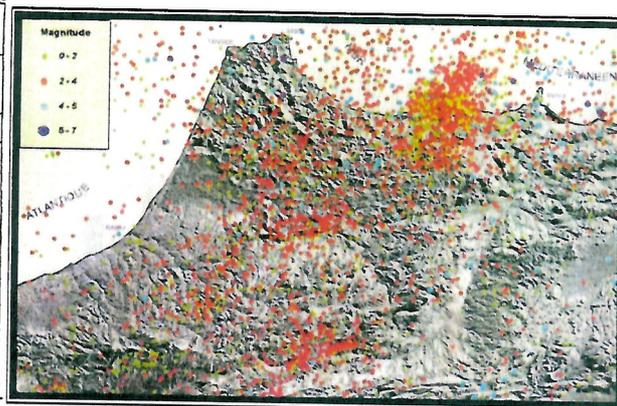


La province de Taouante fait partie d'une zone qui souffre une activité sismique modérée, qui est à l'origine de différents séismes enregistrés durant le siècle dernier (Fig.2) et qui sont en majorité de magnitude modérée (Magnitude <4).

Carte n°15 : carte isoséiste du tremblement de terre du 18-07-1933



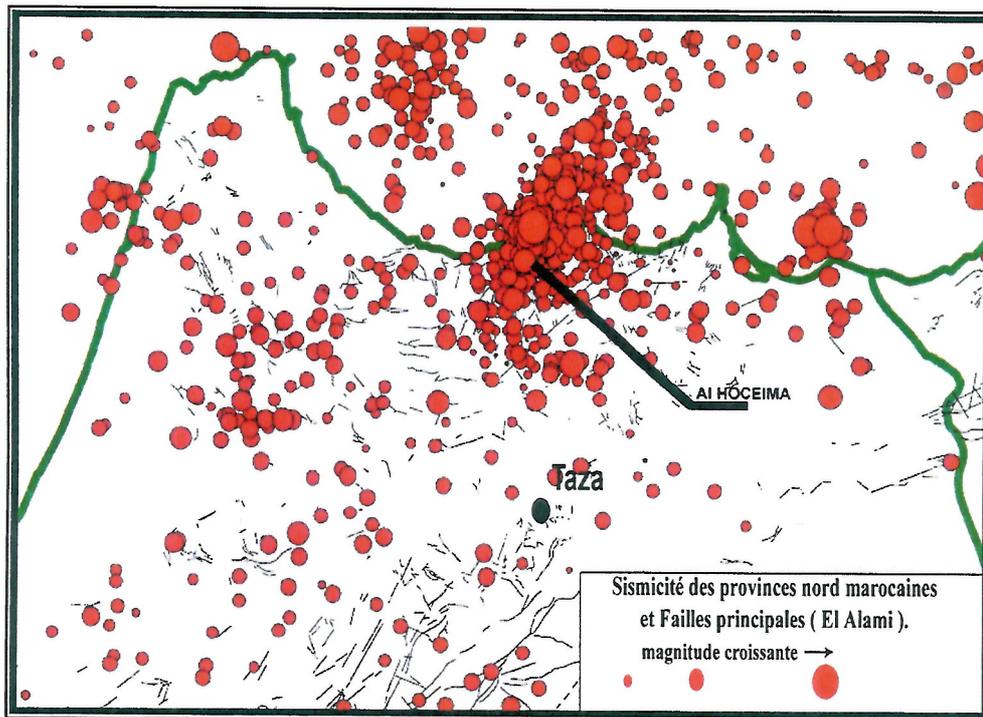
Carte n°16 : Extrait de la carte de sismicité du Nord du Maroc (1901- 2006)



Source : Cherkaoui x: épïcentre selon : (A) KARNIK, (B) S.S.I., (C) I.S.S, (D) CHERKAOUI

Les mouvements sismiques peuvent être très sensiblement modifiés par les conditions géologiques locales de proche surface. La figure 4 ci-dessous montre la relation pouvant exister entre les épïcètres et les structures de failles au Nord du Maroc.

Carte n°17 : Sismicité des provinces nord marocaines et failles



Les "effets de site" sont les résultants de propagation d'ondes conduisant à des amplifications pouvant atteindre des facteurs très élevés (supérieurs à 10 dans certains cas extrêmes). Ils affectent principalement d'une part, les reliefs marqués et d'autre part les remplissages sédimentaires. L'estimation de ces effets peut se faire soit au moyen de mesures directes des mouvements sismiques en différents points, soit de manière plus théorique, par des calculs nécessitant une connaissance préalable détaillée du sous-sol.

Il existe deux **autres types d'effets** de site :

- La liquéfaction affectant les sols sableux saturés d'eau sous l'effet des vibrations liées au séisme ; elle peut entraîner l'enfoncement partiel, voire le basculement des éléments construits dans ces zones ;
- Des éboulements ou glissements de terrain déclenchés par le séisme sur les versants instables.

Le territoire pré-rifain est un domaine de collines marneuses au relief généralement mou.

En général, ce domaine est formé d'un ensemble chaotique à matrice marneuse contenant dans un grand désordre des éléments remaniés de taille, pouvant aller jusqu'à des centaines de mètres de longueur, et d'âge extrêmement variable.

La nature généralement marneuse des sédiments remaniés en klippes sédimentaires au sein de la matrice du complexe, elle-même marneuse.

La présence d'importantes accumulations de galets arrondis ou très émoussés, caractérise les remaniements du complexe.

En somme, il faut signaler que le paroxysme tectonique quaternaire, résulte de la situation du Maroc entre deux plaques : l'Afrique et l'Eurasie. Ces deux plaques convergent l'une vers l'autre. Les mesures GPS, effectuées dans la région (1999-2002) confirment et quantifient une convergence nord-ouest et sud-est de l'ordre de 5 mm/an.

L'aire d'étude étant en plein dans le pré-rif reste une zone assez vulnérable, nécessitant de ce fait la prise d'un ensemble de précautions et de mesures de prévention à l'occasion des affectations spatiales.

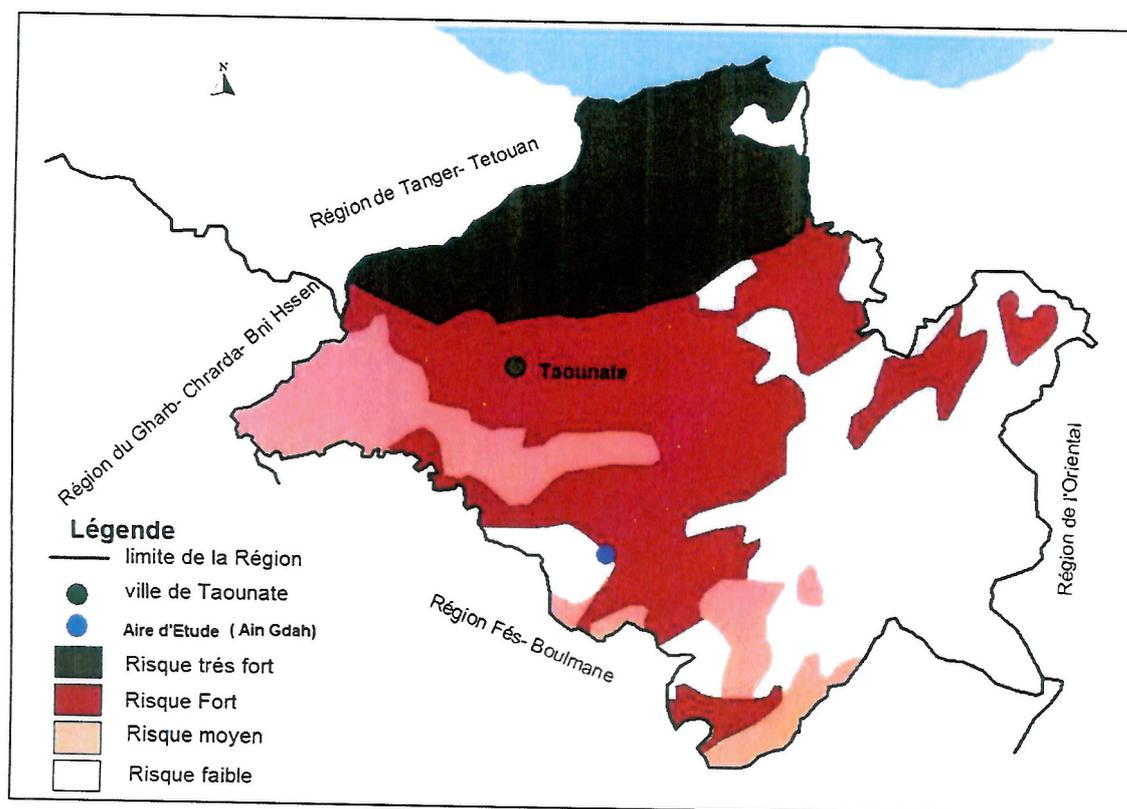
2.6.2. Les inondations

La région de l'aire d'étude se caractérise par un climat agressif, avec des périodes de pluies intenses et brutales entre novembre et avril, mais aussi des périodes sèches et chaudes entre Mai et Octobre. Cet espace reçoit, par conséquent, des tranches d'eau variant entre 400 et 600 mm/an et même le double en année pluvieuse. La période de retour étant de 20 années environ. Parfois, les quantités d'eau tombées en 2 à 3 jours peuvent atteindre 100 mm, ce qui génère des conditions hydriques favorables à la reviviscence des mouvements de masse et à la provocation d'inondations.



Ces caractéristiques géologiques ajoutées au déboisement auquel l'espace est exposé, appellent des mesures préventives en matière de choix des terrains à urbaniser et impose une réglementation adaptée, qui ne s'écarte aucunement des dispositions du RPS 2000.

Carte n° 18 : Place de l'aire d'étude par rapport aux risques de dégradation des sols dans la région



Source : Carte adaptée par BET - Urba Artech A. Zoukh

2.6.4. Les feux

De par sa position géographique en éloignement du domaine forestier, le centre Aïn Lagdah et son environnement est peu exposé aux aléas des feux. Ces derniers ne constituent un risque majeur qu'en période estivale, lorsque les champs de céréaliculture sont en phase de récolte.

Ceci, n'empêche aucunement de prendre les précautions qui s'imposent pour la lutte contre le feu. En effet, l'éloignement de l'aire d'étude des postes d'intervention et le manque de moyens humains et matériels, appellent de la vigilance en matière de planification de l'urbanisation et un choix judicieux des espaces à bâtir, à l'appui de zones tampons avec les espaces proposés pour être boisés et les terrains agricoles.

En conclusion, il faut dire que la prise en compte des risques majeurs liés aux aléas naturels, qui peuvent se produire au niveau de tout espace est essentielle, dans toute approche de planification et d'aménagement, dans la mesure où elle permet d'opérer les choix qui minimiseront les conséquences et préserveront, au mieux, les populations et leurs biens.

2.7. Analyse des moyens humains et financiers

Le constat observé dans la majorité des communes montre que ces dernières n'ont pas les moyens de leur développement et moins encore de leurs compétences. Cet état des lieux est d'autant plus défavorisant pour les communes rurales, dont la plupart se dépensent au quotidien à quêter la rescousse de l'Etat et de ses ramifications pour assumer une part des responsabilités que le pouvoir central leur a transféré sans portefeuille financier adéquat.

À l'instar de plusieurs autres entités rurales de la province de Taounate, la commune rurale Aïn Lagdah, est un exemple bien parlant de la situation d'insuffisance à laquelle elle se trouve confrontée. L'analyse ci-dessous relative à son budget conforte cette constatation :

- les ressources propres de la commune ne constituent que 13% de son budget, le reste est assuré par la dotation étatique allouée au titre de la T.V.A. La dépendance budgétaire de la commune est t-elle donc à démontrer ?
- Les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 66,65%, destinés en majorité à couvrir les charges du personnel, qui représentent à elles seules 81,45% de ces dépenses.
- Le budget d'équipement ne représente que 29,32% du budget de la commune, ce qui est loin de répondre aux besoins les plus élémentaires en matière d'équipements et d'infrastructures. D'autant plus que, faute de planification formalisée, cette enveloppe se voit exposée à l'émiettement, tantôt en réponse aux exigences de la répartition territoriale réclamée par les élus, tantôt pour colmater partiellement des actions décidées ailleurs et ou du ressort d'autrui.
- La contribution de ce budget au coût du développement est insignifiante. Une analyse simpliste, frôlant l'ingénuité, permet tout de même de ressortir que la part de chaque citoyen dans les dépenses totales de sa commune n'est que de 249 Dhs.

On en conclue donc, que ce contexte budgétaire, marqué par une forte dépendance (87%), est trop contraignant aussi bien pour le développement durable, avec tous les objectifs nobles qui y collent, que pour

l'épanouissement de la décentralisation comme mode de gouvernance devant s'appuyer sur la participation, l'autonomie et le rapprochement des prestations des usagers.

En marge de ses insuffisances budgétaires avérées, la commune d'Aïn Lagdah, souffre d'autres manques, pas moins pesants, en matière de ressources humaines, présumées répondre en termes de qualité et de quantité, aux besoins de bon fonctionnement des services publics communaux.

Il n'est pas donc donné à l'administration communale, dans sa structure actuelle, de répondre convenablement aux besoins des populations et moins encore d'initier le développement socio-économique préconisé, à l'appui d'actions scientifiquement élaborées.

Le renforcement des ressources humaines par le recrutement et la formation continue, s'avère quasiment impossible, car il engendrera des charges financières, hors portée d'un budget déjà dérisoire. Dans l'attente de conditions meilleures, les services déconcentrés de l'Etat, au niveau provincial, sont tenus de prêter main forte à cette entité pour lui apporter le requis en soutien matériel et en assistance pédagogique et technique en vue de s'acquitter au mieux de ses obligations. On dira bien que c'est une nouvelle forme de dépendance qui s'instaurera pour s'ajouter à celle qui s'impose déjà de fait en matière financière ! Le risque hypothétique de la volonté des édiles locaux est bien là, mais faute de mieux, la commune est soumise à l'acceptation de cet état des choses, dans l'attente d'une remise en cause des tenants de partage des responsabilités et des deniers publics entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Il résulte de ce déséquilibre entre les prérogatives de la collectivité locale et les moyens dont elle dispose, qu'elle ne peut assumer, à elle seule, l'ensemble des obligations qui lui sont légalement conférées. L'intervention de l'Etat par le biais de programmes spécifiques ou par la simple mise en œuvre des compétences qu'il s'est gardé, reste indispensable pour garantir le réajustement nécessaire.

Les réalisations de l'Etat, à travers le territoire de Aïn Lagdah, quoique insuffisantes, compte tenu des besoins à satisfaire, notamment en matière d'infrastructures et d'équipements, ont permis tout de même de mettre en consécration des projets à effets socioéconomiques bénéfiques.

1. Les programmes bien portants à mettre au compte de l'initiative nationale du développement humain (I.N.D.H), sont modestes et se limite à une participation dans la réalisation de Dar Talib et la mise à la disposition de la commune de 2 minibus de transport scolaire.

2. les apports de l'office national de l'électricité et de l'eau, qui a pu généraliser l'électrification au centre chef-lieu et a atteint le taux de 97% d'alimentation pour le restant du territoire. Cette entreprise louable aide assurément à stabiliser les populations et à promouvoir leur niveau de vie, autant qu'elle contribue à instiguer

des activités modernisantes des secteurs agricole et artisanal. Pour ce qui est du secteur de l'eau potable, cet office est quêté pour continuer dans ses efforts louables pour généraliser le branchement du centre et des principaux douars en réseau d'eau potable, dont les apports pour d'autres communes ont été probants pour leur accroissement :

Il est attendu des autres opérateurs publics de soutenir ces actions et de concourir à aller au delà des incidences du sous-développement qui persèverent à peser lourd sur le développement de ce territoire.

La sollicitation est ainsi lancée aux autres partenaires, attendus être :

- Les conseils régional et provincial sont appelés à aider matériellement la commune par l'entrée en partenariat à ses côtés, pour la réalisation de projets d'infrastructure de base et d'équipements sociaux ;
- L'agence pour le développement et la promotion des provinces du Nord est invitée à faire bénéficier la commune de projets de mise en valeur agricole et d'équipements socio-économiques, dignes d'insuffler une lancée de promotion sociale ;
- Le holding AL Omrane, est, pour sa part, appelé à apporter son soutien pour asseoir une urbanisation saine du chef-lieu, ne- serait-ce que par l'aide à la réalisation d'un petit lotissement à équipement progressif ;
- La province de Taouante, partenaire de premier rang est présumée consolider ses efforts pour assurer l'encadrement technique et administratif de cette collectivité locale, de tenir main forte auprès des autres départements (équipement, agriculture, santé, enseignement...) pour inscrire des actions à sa faveur dans le cadre de leurs programmes.

Conclusion

Malgré l'existence d'atouts importants, le développement du centre Aïn Lagdah demeure entravé par le niveau insuffisant des équipements et la faiblesse de l'infrastructure. Il en résulte une faiblesse du tissu économique, qui pousse un certain nombre de famille à immigrer à la recherche de conditions de vie plus favorables. L'autre problème qui limite toute action urbanistique dans l'aire d'étude concerne l'assainissement de la structure foncière constituée, essentiellement, par la propriété privée, objet, objet en plus, de litige judiciaire. La résolution de ces problèmes constituerait une première avancée susceptible d'ouvrir la voie de développement à cette vieille commune.

Chapitre 3 : Evaluations prospectives

La commune d'Aïn Lagdah et l'aire d'étude, en particulier, nécessitent la mise en place d'un document d'urbanisme digne de l'attentisme de cette vieille commune, créée à l'aube de l'indépendance. Dans ce cadre, il faut reconnaître, que l'effort consenti par les Instances en charge de l'urbanisme, pour ce qui concerne l'établissement d'un Plan Communal de Développement (PCD) s'imprégnant des orientations du SDAR, est un acte salvateur, qui permettra assurément d'inscrire ce territoire rural dans une perspective de développement intégré. C'est un document qui aura le bénéfice de fédérer les efforts de tous et de cadrer les actions futures émanant de tous les partenaires potentiels dans un contexte synergétique opportun. Tel est le cas de la commune d'Aïn Lagdah dont les conclusions dudit plan ont été le fruit de l'adoption d'une approche participative, qui a prôné à la fois la célérité et l'efficience et s'est orienté vers la consécration des considérants ci-après :

- La mise à la disposition de la collectivité locale d'un outil de planification réaliste et opposable à tous. Il est à rappeler que le plan de développement du centre Aïn Lagdah a été dépassé en 2010, sans apporté d'avancée réelle en la matière.
- L'atteinte des objectifs fixés par l'Etat en matière de développement du territoire dans le domaine agricole. Il y a lieu de conférer à cet effet les perspectives du plan « Maroc-vert ».
- La satisfaction des besoins formulés et ressentis, en matière d'infrastructures de base et d'équipements socio économiques ;
- L'implication de la population à l'élaboration et à la concrétisation du plan d'aménagement en stimulant et facilitant leur adhésion ;
- L'amélioration du cadre bâti en agissant sur l'habitat, les équipements de base, les conditions d'urbanité et la répartition logique de la population et des activités ;
- L'exploitation rationnelle et vigilante des potentialités du site ;
- La protection des équilibres écologiques et environnementaux.

3.1. Les objectifs fondamentaux du P.A

Les objectifs à atteindre par ce P.A ont trait aux composantes suivantes : démographiques, spatiale et urbanistique, environnemental et socio-économique.

3.1.1. La composante démographique

L'enquête sur le terrain menée par la commune, en 2010, a révélé que la population du centre Aïn Lagdah, est de 460 âmes, vivant au sein de 92 familles, ce qui représente à peine 3,9% de la population totale de la commune, qui s'élève quant à elle à 11.811 habitants, selon la même source. Etant à préciser, aussi, que le centre Aïn Lagdah se classe en sixième position en termes d'effectif sur les 37 Douars que compte la commune.

L'analyse des résultats de l'enquête ménages, de l'enquête de la commune et la comparaison des conclusions des RGPH 1994-2004, permet de relever que :

- Le taux d'accroissement démographique de la commune est négatif puisqu'il a enregistré de 1994 à 2004, une régression décennale de 2,41%. Cette régression s'est confirmée par les données exploratoires du HCP entre 2004 et 2010, qui est de 1,41%. On en déduit donc, que faute de mesures aptes à stabiliser les populations, ce taux de régression, peut empirer à l'avenir ;
- Le centre ne peut constituer la première barrière à l'exode rural, à cause de l'insuffisance de ses équipements et de son infrastructure, ce qui limite sa capacité à attirer des ménages, en provenance des 36 autres Douars constituant la commune ;
- Il ressort de l'enquête ménages que 26,6% de la population du centre, ont un âge allant de 15 à 30 ans, donc présumés constituer un ménage à court ou à moyen terme. Toutefois, si le centre ne connaîtra pas le requis en impulsion de développement et en réalisation de structures d'accueil, cette tranche de population, serait plus exposée à l'exode vers d'autres destinations ;

Les mécanismes spatiaux à adopter doivent donc aller vers la régulation de croissance démographique, en recherchant un équilibre entre la répartition de la population et l'activité économique, tout en améliorant le cadre de vie des habitants. Il serait hasardeux, de prédire un accroissement démographique de ce centre, sans une volonté ferme, visant la mise en place de leviers de développement durable, intégrant la création de richesses à l'offre d'emplois et à l'amélioration des prestations sociales.

Projections démographiques² :

Compte tenu des incertitudes qui entourent souvent tout travail de prédiction et afin de cerner autant que possible les effectifs de population aux horizons du plan d'aménagement nous avons esquissé deux trajectoires de l'évolution des populations concernées :

Scénario 1 : Variante tendancielle négative avec retour à la normale

Année	2004	2010	2015	2020
Commune Aïn Lagdah /centre Aïn Lagdah				
Population de la commune	12.196 (12.498 en 1994)	11.811	11.001	10.247
Population du centre	507	460	428	399
TAMA	-1,41%		-1,41%	-1,41 %

La variante tendancielle suppose que les taux d'accroissement moyens annuels durant la période 1994/2004 soient maintenus et pour la commune d'Aïn Lagdah et de son centre chef lieu de commune Aïn Lagdah, (tama=-1,41%) nonobstant son allure régressive.

Ainsi, partant d'un effectif de 507 habitants, la population du centre Aïn Lagdah pourrait atteindre 428 en 2015 et 399 habitants en 2020, soit 3, 9% de la population de la commune.

Scénario 2 : variante volontariste

Année	2004	2010	2015	2020
Commune Aïn Lagdah /centre Aïn Lagdah				
Population de la commune	12.196	11.811	13.040	14.398
Population du centre	507	460	508	561
TAMA	2, %	2%		2%

²- Calcul du taux de croissance

Population (année x) = population (année y) * (1+r)^t (calcul de la projection)

r : taux de croissance annuel moyen ; t : nombre d'années qui sépare l'année x et l'année y

Px : population de l'année x ; Py : population de l'année y

$Px/Py = (1+r)^t \rightarrow (Px / Py)^{1/t} = (1+r) \rightarrow (Px / Py)^{1/t} - 1 = r$

Calcul de la projection

Population (année x) = population (année y) * (1+r)^t (calcul de la projection)

La variante volontariste suppose l'amélioration des conditions de vie au niveau de la commune et son centre, chef lieu, ce qui pourrait se traduire par une stabilisation des habitants, voire même un attrait des populations voisines. L'assainissement du statut foncier du centre, dans des délais raisonnables (horizon du plan d'aménagement), ainsi que son extension sont susceptibles de donner un coup de pouce à une éventuelle relance urbanistique, économique et sociale sans précédent ;

Ledit scénario, est donc possible grâce à la réussite probante de concrétisation de projets d'investissement, de territoire de requalification urbaine et de mise à niveau du centre, basées sur sa dotation en équipements de base qui font défaut actuellement.

Selon cette variante (à prendre bras le corps), l'effectif de la population du centre Bab Lagdah, atteindrait 508 en 2015 et 561 en 2020, soit un taux d'accroissement de 2%, tout en représentant 3,9% de la population de la commune.

Cette variante, est appelée à la hausse, si les conditions de vie de la population s'améliorent davantage, à même de pouvoir contenir sa régression constatée au fil des années écoulées, en la stabilisant au niveau des douars ou dans le centre chef-lieu de la commune. Cette option se concrétisera au vu des initiatives de développement qui seront prônées par les acteurs potentiels in situ. Et de conclure, que l'épuration de l'assiette foncière au niveau du centre, revêt une importance cruciale pour assurer une consécration idoine des programmes développementistes, à court, moyen et à long terme, et ce dans de bonnes conditions pourvu que ça débouche sur une nouvelle aura pour cette ce centre.

3.1.2. La composante spatiale et urbanistique

Evaluation du document d'urbanisme antécédent.

Le Plan de développement du centre Ain Gdah, Commune rurale, Cercle de Tissa, Province de Taounate a été homologué par arrêté du Gouverneur de la Province de Taounate, approuvé par arrêté du Ministre de l'Intérieur n° 660.00, du 01 Safar 1421 (05 Mai 2000). B.O n° 4819.

Comme il a été signalé ci-haut, le plan de développement de 1992 a été dépassé, sans que la commune puisse en réaliser totalement le contenu. En effet, l'ancien plan de développement a prévu la création de 3 entités spatiales d'habitation : la première contient 8 zones réservées à l'habitation à forte densité, la deuxième, est destinée à l'habitat dispersé et la troisième est à une zone de villas, entourant le centre, des côtés Nord et Ouest. Ce plan a prévu, également, la création de 7 places publiques. Arrivé à terme, aucune de ces zones, n'a

été, hélas, ouverte à l'urbanisation, compte tenu du blocage d'aménagement et d'urbanisme dû aux entraves foncières et procédurales rattachées à l'assainissement foncier dont il s'agit.

Au niveau des équipements publics, il y a lieu de signaler qu'à l'exclusion de la gendarmerie, du collège et du cimetière, aucun des autres équipements prévus dans la période de validité dudit plan n'a été valorisé. Le tableau ci-dessous en donne d'amples d'indications sur les équipements et infrastructures non réalisés et prévus dans le plan de développement du centre.

Tableau n°9 : Situation des équipements et infrastructures contenus dans le plan développement 2000

Equipements	Existant	Réalisé	A Créer
Siège de la Commune	Oui	-	-
Siège du Caïdat	Oui	-	-
Centre de Travaux agricoles	Oui	-	-
Dispensaire	Oui	Non	Oui
Tribunal	-	Non	Oui
Poste	Oui	-	-
Ecole	Oui	-	-
Collège	-	Oui	Oui
Terrain de Sport	-	Non	Oui
Marché Commercial	-	Non	Oui
Foyer Féminin	-	Non	Oui
Maison des jeunes	-	Non	Oui
Maison de bienfaisance (Dar Talib)	-	Oui	Oui
04 Chemins de Piétons	-	Non	Oui
09 routes carrossables	-	Non	Oui
06 Parkings	-	Non	Oui
Place	-	Non	Oui

Source : - Règlement du Plan de développement
- Documents de la Commune

Aussi, paraît-il que le blocage foncier et l'insuffisance des moyens sembleraient être les principales pierres d'achoppement qui se sont dressés à l'encontre de sa concrétisation.

Les actions à mettre au compte de la composante spatiale et urbanistique.

Ces actions concernent les éléments suivants :

- Désenclaver le centre et mieux le positionner dans son contexte géographique, en le dotant de moyens susceptibles de lui assurer une mise à niveau, à juste taille, et le prédisposer à être compétitif

et à observer la cadence de développement voulue pour les autres chefs-lieux de communes plus avancées :

- Organiser et planifier un développement spatial adéquat, tout en recherchant un équilibre entre les possibilités d'extension de ce centre et la sauvegarde des potentialités naturelles, de manière à ne point porter atteinte aux équilibres écologiques;
- Adopter un schéma viaire structurant, afin d'assurer une bonne fluidité de la circulation et permettre la complémentarité entre les différents éléments spatiaux constitutifs du centre ;
- Proposer une extension du centre, en fonction des contraintes foncières et naturelles, tout en prohibant l'urbanisation dans les zones impropres (zones inondables, sensibles ou à risques, terrains accidentés, servitudes publiques...);

Projections spatiales :

Si l'on prend en compte la réalité inhérente à l'exiguïté de l'effectif du centre, composé de 460 âmes, il serait hasardeux de se lancer dans quiconque projection spatiale. Ainsi, même avec le scénario positif, d'un taux d'accroissement de 2%, présenté ci-dessus, la population du centre n'atteindrait que 508 en 2015 et 561 en 2020.

Aussi au vu des actions prévues par le futur plan d'aménagement et en supposant le règlement définitif du problème foncier, qui aurait pour effet d'amener les populations des douars qui en sont touchés aussi et qui comptent en 2010, 1010 âmes à se déplacer vers le centre³, ne serait-il pas plus plausible, de s'aventurer en faveur d'une programmation volontariste prêchant dans l'optimisme et le réalisme.

La projection spatiale à proposer adhère à cette tendance. Elle se basera sur un besoin de 50 logements par hectare, c'est-à-dire une couverture de 250 personnes par ha, si l'on prend en considération 5 personnes en moyenne par famille. Par ailleurs, pour les 7 ha et demi environ, supposés supporter les besoins en logement, il faut prévoir un nombre de 385 logements abritant 1792 âmes.

³ - Il s'agit des douars suivants : Dhar Lahmoum, Al Koudia Al Hamra, Boujemaâte, Oulad Abdeslam et Lakliaâ.

Besoins en logements à l'horizon du P.A

Année	2004	2010	2016	2020
Commune Aïn Lagdah /centre Aïn Lagdah				
Population de la commune	12.196	11.811	13.040	14.398
Population du centre	Croissance de la population supposée allant au-delà du TAMA de 2 % pour frôler 1792 habitants en 2020			
Besoins en logement	275 logements et une superficie globale à urbaniser de l'ordre de 7 ha et demi à l'horizon de 2020			

Conclusion :

De la nécessité de dépassement du blocage foncier.

Si l'on prend en considération le fait que, le centre Aïn Lagdah se dresse sur un terrain privé de 476 ha, objet de saisine judiciaire, et dont le jugement a été la faveur des saisissants (propriétaires initiaux), l'on peut constater que tout projet de développement du centre devrait militer pour une extension. En fait le blocage crée par la situation actuelle a eu des répercussions négatives contraignant toute émergence dudit centre, comme un véritable chef-lieu de la commune.

L'extension de ce chef-lieu vers l'Est, dans le voisinage immédiat du centre, aura des conséquences très positives sur le niveau de son développement et par ricochet sur l'ensemble de la commune. Ce choix profitera, pleinement, de la position géographique dont jouit ledit centre, en proximité de la RN n° 6 et de l'axe autoroutier, lui permettant ainsi de s'imposer comme une entité à forte attraction, rayonnant sur l'ensemble de son territoire.

L'option pour un tel choix permettra, sans doute, aux instances dirigeantes de la commune de se concentrer davantage sur l'orientation à donner au projet de développement de celle-ci. En effet, la dite commune, munie de ses atouts inhérents à la position géographique et la fertilité de ses terrains agricoles, ne pourrait déroger à son destin, à savoir un positionnement basé sur le développement durable dans lequel l'agriculture serait la locomotive de cette vision.

L'acte nouvel de se faire, serait en principe une occasion en or à saisir pour parer aux anomalies du passé et dont le responsable communal, en premier lieu, en sont conscients et ressentent même l'amertume d'avoir la volonté sans pouvoir agir.

3.1.3. La composante environnementale

La composante environnementale est placée, de nos jours, au cœur de tout projet de développement d'un territoire. Par ailleurs, l'aménagement du centre Aïn Lagdah ne devrait pas échapper à cette logique. A cet effet, certains principes devraient impérativement être respectés, il s'agit de :

- La préconisation de systèmes appropriés pour assainir le centre et permettre l'élimination des déchets liquide et solide, jusqu'à lors déversés en pleine nature.
- La préservation des ressources hydriques, d'abord par la protection des oeud ruisseaux et torrents contre tout débordement des constructions et par le boisement et encore par la préservation de leurs lits de ruissellement naturel. Aussi, il est impératif de sauvegarder de la nappe phréatique, en la préservant contre toute forme de pollution ou d'exploitation abusive ;
- La protection du couvert végétal et la mise en valeur du patrimoine naturel, par l'incitation au reboisement et l'encouragement de l'arboriculture ;

3.1.4. La composante socio-économique

Pour pouvoir jouer son rôle de chef-lieu de la commune, le centre Aïn Lagdah est appelé à donner l'élan nécessaires aux activités socio-économiques ; cela passerait par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Créer la cohésion entre les micros entités composant le centre, par le biais de la mise en place de liaisons entre eux ;
- Conforter la réalisation des infrastructures et des équipements, socio-économiques, à l'appui d'affectations spatiales des assiettes foncières habilitées, à recevoir de tels projets ;
- Consolider la vocation rurale du centre, comme espace de réponse aux attentes des populations pour ce qui concerne les prestations administratives, sociales et économiques ;
- Renforcer et organiser le tissu économique à travers de façon à impulser les activités agricoles, artisanales, commerciales et de services ;

L'organisation et le renforcement du tissu socio-économique constitueraient les premières prémisses du développement du centre Aïn Lagdah. Toutefois, les actions à entreprendre dans ce ses, devraient tenir compte des potentialités de ce chef-lieu, de même qu'elles devraient être réalistes et sur mesure.

3.2. Options d'aménagement

Les options d'aménagement relatives au centre Aïn Lagdah concernent les éléments qui suivent :

- a) La promotion du chef-lieu de la commune Aïn Lagdah, oscille entre deux propositions d'aménagement, compte tenu de l'assiette foncière, caractérisée par la prédominance de la propriété privée, constituant une entrave réelle et complexe, à la bonne mise en œuvre du contenu dudit document d'urbanisme : la première viserait à maintenir le centre sur des terrains peu propices à son éventuel développement, la deuxième prévoit son déplacement sur des assises juridiques beaucoup plus performantes et salvatrices et ce, vers l'emplacement sus-indiqué à quelques encablures de la route provinciale, traversant le territoire de cette collectivité, et ce pour éviter nul quiproquo, quant à la consécration des orientations urbanistiques futures qui prévalent, tout en préservant les quelques équipements existants dans le centre, là où ils sont implantés, exception faite pour les équipements de la vie sociale, généralement accompagnant toute opération immobilière ;
- b) L'aménagement de zones d'habitat en harmonie muni de la souplesse du zoning proposé, surtout en ce qui concerne l'habitat collectif, et ce à l'appui d'un règlement d'aménagement facile à mettre en œuvre ;
- c) L'injection des équipements administratifs et socio collectifs nécessaires, les places publiques, les espaces verts et boisés, les aires de loisirs ;
- d) La création d'une structure urbaine en parfaite harmonie avec son milieu, en lui permettant de devenir un centre d'intérêt pour l'ensemble de la commune. Cette action sera étayée par l'implantation adéquate des équipements et des noyaux d'habitat ;
- e) L'intégration du centre dans la future valorisation de la route le reliant à la RN 6 et l'axe autoroutier ;
- f) L'aménagement des berges des Oueds par le boisement en arboriculture, le traitement des alignements et la promotion de l'esthétique du centre. En effet, La topographie de l'aire d'étude, à dominance montagnaise, se prête mieux au boisement. La population locale, active principalement dans le domaine de l'agriculture, acceptera facilement cette action dans le but d'améliorer ses recettes surtout s'il s'agit d'arboriculture fruitière (l'olivier entre autres...) ;
- g) Adopter un cachet vert pour l'aire d'étude, à même de consolider l'aspect écologique et permettre une nette amélioration de la qualité de l'environnement local. Cette action vise aussi:
- de protéger les sols contre les fléaux de glissements et d'érosion hydrique, qui menacent cet espace ;

- de préserver le centre contre les inondations éventuelles des oued, par le respect de la morphologie naturelle du site et des lits des cours d'eau ;
 - d'éviter tout acte d'urbanisation dans les zones inondables ou à fortes pentes, à la faveur de l'arboriculture ou des vergers ;
- h) L'amélioration des conditions d'hygiène et de santé publique de la population du centre, par le confortement de la réalisation des réseaux d'eau et d'assainissement et l'introduction de procédés appropriés pour la collecte et le traitement des déchets ;
- i) Le confortement de la réalisation d'actions publiques et privées saines et bénéfiques, à l'appui d'une planification spatiale opportune et d'une gestion règlementaire qui ne s'écarte point des impératifs locaux ;

Les options d'aménagement exposées ci-dessus seront de nature à constituer le guide de toute action urbaine dans le centre Aïn Lagdah. Leur portée ne saurait donner le résultat escompté sans l'appui des parties prenantes, à leur tête le conseil communal, les autorités locales et les différents départements ministériels concernés.

Conclusion

Alors que le centre Aïn Lagdah, chef-lieu de sa commune, est à peine embryonnaire, aussi bien sur le plan des équipements et des infrastructures, que de point de vue quintessence urbanistique, la présente étude se doit d'être aux aguets des déficiences et des entraves, afin de les dépasser et de révéler les principaux paradigmes permettant d'aller vers le développement durable, la prospérité et le bien être des populations.

La réussite de cette entreprise laborieuse, appelle le conseil communal à plus de mobilisation et de collaboration avec toutes les instances concernées et surtout avec la société civile, et passe assurément par la concrétisation d'un bon nombre d'actions, dont les primordiales visionneraient à :

- chercher à relever les défis du reporting et de la gestion du développement durable tout en tirant pleinement parti d'une approche d'amélioration des performances ;
- Associer les parties prenantes et connaître leurs attentes, avant l'étreinte de toute réalisation ;
- Instituer et bien mettre à l'œuvre, un comité de suivi et de consécration du Plan d'aménagement, une fois homologué;
- Tenir des réunions de vulgarisation et d'écoute périodique, avec les populations intéressées par tout acte pour s'enquérir de leurs attentes et acquérir leur soutien ;

- Forcer la contribution et l'engagement actif des conseils, Provincial, Régional et des instances déconcentrées et des établissements publics (Agence urbaine, APDN, ADS, Al Omrane, FEC...);
 - Assurer un retour d'information régulier qui serait dédié au personnel de la commune, en garantissant une liaison constante avec les contributeurs, les partenaires et les porteurs de projets.
- La mise en exécution de ces éléments nécessite, l'adoption d'une démarche réaliste quant aux objectifs à atteindre, faisant appel aux éléments de la charte d'aménagement spatial et des actions urbanistiques à entreprendre.

Normes urbaines des équipements collectifs⁴ :

- Equipements d'enseignement : Ecole rurale : surface de terrain 2000 m² (bâtiment à un niveau) et population de douar supérieur à 400. Pour le collège 9000 m² (bâtiment R+1) et une population desservie de 6000 à 8000 ;
- Gendarmerie : Superficie du terrain 250m², bâtiment à R+1, 100m² d'emprise bâti, 50m² parking, 50m² Aménagements extérieurs, 50m² extension.
- Hammam et Four : 100 m² pour le four et 200 m² pour le hammam et ce pour une population de 100 habitants
- Mosquée : superficie supérieure à 200 m² ;
- Terrain de sport : surface de terrain 2000 m² pour une population de 20000 ;
- Foyer féminin : surface de terrain de 600 m² en R+2 pour une population de 20000 ;
- Maison des jeunes : surface de terrain de 600 m² en R+2 pour une population de 20000.

Signalons, enfin, que la projection d'équipements importants dans le centre trouve sa justification dans le fait que ces derniers profitent à l'ensemble de la population de la commune. Par ailleurs, pour pouvoir hisser les indicateurs de développement économiques et sociaux, il y a nécessité de programmer des équipements pouvant mettre à niveau la commune dans son ensemble dans les domaines susvisés.

⁴- Ministère délégué chargé de l'Habitat et de l'urbanisme, Manuel des Normes urbaines des équipements collectifs et de proximité, Rabat, 2005.

Tableau récapitulatif des équipements existants et à projeter

1-EQUIPEMENTS EXISTANTS	SUP M2
Siège de la Commune	400,00
Siège du Caïdat	250,00
Agence postale	70,00
Ecole Primaire	5500,00
Collège	22 000,00
Brigade de gendarmerie	4000,00
Agence ONEP	250,00
CSCA	2400,00
Siège du souk hebdomadaire	2400,00
Dar Talib	1200,00
Four	500,00
Hammam	500,00
Mosquée	300,00
Sup totale en (m²)	39 770,00
2-EQUIPEMENTS PROJETES	
Lycée	10000,00
Maison de jeunes	1500,00
Terrain de sport	5000,00
Agence ONE	800,00
Agence ONEP	750,00
Halte routière	1500,00
Agence Eaux et Forêts	500,00
Centre de travaux	1000,00
Centre de Formation professionnelle	5000,00
Dar Al mouaten	500,00
Dar Al fatat	500,00
Dar taliba	500,00
Bibliothèque Communale	400,00
Abattoirs	600,00
Centre hertzien	1000,00
Jardin public	5000,00
Recette Communale	500,00
Mosquée	800,00
Foyer féminin	1000,00
Garderie d'enfants	500,00
Sup totale en (m²)	28 350,00
Sup totale des équipements (1+2) en (m²)	68 120,00

Table des matières

	Page
Introduction	4
Chapitre 1 : Analyse des contextes régional, provincial et communal.....	5
1.1. Le contexte régional.....	5
1.1.1. Les caractéristiques démographiques.....	8
1.1.2. Les caractéristiques économiques.....	8
a. L'agriculture.....	8
b. La forêt.....	9
c. Parcours, incultes et élevage.....	10
d. La pêche.....	10
e. L'Industrie et le commerce.....	11
f. Le tourisme.....	11
g. L'artisanat.....	11
1.1.3. L'Armature urbaine régionale.....	12
1.2. Le Contexte Provincial.....	12
1.2.1. Composantes géographiques.....	13
1.2.2. Principaux éléments démographiques.....	14
1.2.3. L'économie de la province.....	14
a. L'agriculture.....	15
b. L'Industrie et l'artisanat.....	15
c. Potentialités touristiques.....	15
1.3. Contexte communal.....	16
1.3.1. Présentation.....	16
1.3.2. Données géographiques.....	17
1.3.3. La structure démographique.....	17
1.3.4. Les potentialités économiques.....	19
a. L'agriculture.....	20
b. Les autres activités.....	20
1.3.5. Les infrastructures.....	21
a. Les routes.....	21
b. Les autres infrastructures.....	21
1.3.6. Les équipements publics.....	22
Chapitre 2 : Diagnostic de l'aire d'étude.....	23
2.1. Situation.....	24
2.2. Démographie.....	25
2.3. L'économie.....	28
2.3.1. Niveau de vie des populations.....	29
2.3.2. Les activités commerciales.....	31
2.4. L'analyse spatiale.....	32

2.4.1. L'utilisation du sol et morphologie	33
2.4.2. Le foncier.....	35
2.4.3. L'habitat.....	38
2.4.4. Les infrastructures et les équipements publics.....	41
a. Electricité	41
b. Eau potable	41
c. Assainissement.....	42
d. Transport et voirie	42
e. Enseignement	43
f. Santé.....	44
g. Poste et télécommunications.....	45
2.5. L'environnement	46
2.6. Les risques majeurs	47
2.6.1. Le risque sismique.....	48
2.6.2. Les inondations.....	51
2.6.3. Les glissements de terrain.....	52
2.6.4. Les feux.....	53
2.7. Analyse des moyens humains et financiers	54
Chapitre 3 : Evaluations prospectives	57
3.1. Les objectifs fondamentaux du P.A.....	57
3.1.1. La composante démographique.....	58
3.1.2. La composante spatiale et urbanistique.....	60
3.1.3. La composante environnementale	64
3.1.4. La composante socio-économique	64
3.2. Options d'aménagement	64
Conclusion	66
Tableau récapitulatif des équipements existants et à projeter	68